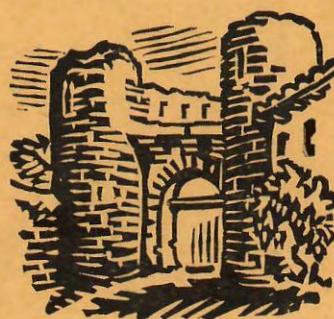


BULLETIN  
DE LA  
Société d'Histoire  
et d'Archéologie  
DE VICHY  
ET DES ENVIRONS

---

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

N° 10 — JANVIER-MARS 1941



VICHY  
1, AVENUE THERMALE

1941

## SOMMAIRE DU N° 10

---

	Pages
SÉANCE DU 14 JANVIER 1941 . . . . .	213
À PROPOS DU CHATEAU DE CHAZERON, par le Docteur G. Nivière . . . . .	215
UN JOYEUX CAPUCIN DE VICHY AU XVII <sup>e</sup> SIÈCLE, par le Docteur Lère . . . . .	217
LES FORTIFICATIONS DE VICHY, par le Docteur Walter . . . . .	223
<hr/>	
<i>L'emplacement de l'ancienne Ville</i> . . . . .	222
<i>La vieille Ville en 1812</i> . . . . .	231
<i>La vieille Ville, d'après le plan de Raymond Benoit (1866)</i> . . . . .	233
<i>Le plan de Vichy en 1752</i> . . . . .	235
<i>Un Colombier à Vichy, par John Nattes, 1821</i> . . . . .	237
<i>La Porte du Pont, vue de l'extérieur</i> . . . . .	243
<i>La Porte du Port à Vichy, par John Nattes, 1821</i> . . . . .	245
<i>Les anciens Remparts du côté du fleuve en 1821</i> . . . . .	248

---

N.B. — La pagination du Bulletin est continue pour les années 1938, 1939, 1940 et 1941. Le numéro qui terminera cette période de quatre années comprendra un faux-titre, un titre et une table générale des matières permettant la reliure des fascicules.

---

Toute la correspondance concernant la Société doit être adressée au Secrétaire général : M<sup>°</sup> PLACE, 21, rue Bintot, à Vichy.

Les cotisations doivent être envoyées au Trésorier : M. le Docteur AIMARD, 5, rue Lardy, à Vichy.

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
ET D'ARCHÉOLOGIE  
de VICHY et des ENVIRONS

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
du 14 JANVIER 1941

---

A 16 heures 45, M. V. LÉGER, maire de Vichy, président d'honneur de la Société, ouvre la séance.

Etaient excusés : le Docteur NIVIÈRE, M<sup>e</sup> Paul BENOIT, M. Clément PLANCHE.

Le Docteur WALTER, président, remercie d'abord M. le Maire de l'intérêt qu'il porte à la Société en venant la présider, intérêt qu'il lui a déjà témoigné lors des votes des subventions par la Chambre d'Industrie Thermale.

Il annonce ensuite aux membres de la Société que la séance de ce jour reste une séance d'étude consacrée aux seules communications, et que les questions statutaires seront discutées seulement à l'Assemblée Générale de printemps.

M. LÉGER, répondant au Docteur WALTER, lui dit tout le plaisir qu'il éprouve à présider cette séance, l'importance qu'il attache à tout ce qui peut faire mieux connaître le passé de la ville et sa ferme intention d'aider toujours, comme par le passé, la Société à continuer sa tâche.

On passe ensuite aux communications.

Lecture du travail du Docteur NIVIÈRE, empêché, « A propos du Château de Chazeron », est faite par le Docteur LÈRE. À la fin de cette lecture le Docteur WALTER signale que, dans ses recherches sur les fortifications de Vichy, il a trouvé deux documents relatifs au seigneur de Chazeron.

C'est d'abord une commission datée du 6 octobre 1589 de Gilbert de Chazeron, Mareschal et Séneschal du Bourbonnais, lieutenant général par le Roy du dict pays et Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, à Noble Anthoine Granchier, de faire vendre le sel du grenier de Vichy : « Nous avons reçu avis que ceulx du party contraire... journellement au dict Cusset occasionnent qu'ils pourraient faire entreprise sur la dicte ville de Vichy pour gagner quelques nombres de sel y étant, à quoi désirant obvoyer, craignant la perte d'iceluy, et pour leur oster l'envie qu'ils pourraient en avoir conçue, jouets que nous sommes de présent en une grande nécessité de deniers, tant pour le payement des garnisons... A ces causes nous vous avons commis pour être par vous procédé à la vente et distribution de tout le sel qui se trouvera dans les grenyers... »

La deuxième est le procès-verbal de constatation du grenier à sel du 10 octobre 1589, c'est-à-dire au fond le procès-verbal d'inventaire au moment du changement de contrôleur (car les contrôleurs étaient alternatifs); or il est dit dans ce procès-verbal que les contrôleurs des greniers à sel de Vichy « reçoivent ordre de Noble Anthoine Grandier, Maître des Eaux, des Fourests en Bourbonnais, par le commandement (de la part) de Mgr de Chazeron, mareschal et sénéchal de ce pays de Bourbonnais... « estre par lui procédé à la vente et distribution de tout le sel étant dès à présent au dict grenaï... » Et plus loin il est expliqué, au sujet du produit de la vente du sel... « lesquels deniers seront destinés pour le payement des garnisons par lui établies tant au dict Vichy, Billy, qu'autres places de ce dict pays. » (1)

Le Docteur LÈRE fait alors sa communication sur *Un Joyeux Capucin de Vichy au XVII<sup>e</sup> siècle*, communication dont la verve est particulièrement goûtee du public.

Enfin le Docteur WALTER fait l'exposé de ses recherches sur *Les Fortifications de Vichy*.

La séance est levée à 18 heures 45.

---

(1) GRAVIER, t. XIII, p. 62 et 79.

## A propos du Château de Chazeron

Chazeron, ce nom de château qui retentit dans toute la France depuis que trois anciens présidents du Conseil des Ministres et un ancien généralissime des Armées françaises y ont été internés, n'était pas inconnu des habitants de Vichy, il y a trois cent cinquante ans. Il est vrai que ce n'était pas tant du château dont ils s'entretenaient alors entre eux, que du seigneur auquel il appartenait et du secours qu'ils en attendaient.

En l'an 1590 les Guerres de Religion n'étaient pas terminées; la guerre des Trois Henri avait cessé avec la mort de deux d'entre eux: Henri de Guise, le Balafré, assassiné fin décembre 1588 par les partisans d'Henri III, et le roi lui-même qui venait d'être tué par Jacques Clément, moine fanatique, qui ne lui pardonnait pas d'avoir appelé à son aide un protestant, son cousin, Henri de Navarre. Désigné comme son successeur par Henri III, Henri IV, désormais roi de France, continuait la guerre avec le duc de Mayenne, frère du Balafré. Vichy, bien que catholique, s'efforçait de rester neutre. La seigneurerie de Vichy appartenait à Catherine de Médicis, mère des trois prédecesseurs d'Henri IV, qui en mourant, en 1589, l'avait léguée au Comte de Clermont, Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet; et celui-ci vint aussitôt, dit Mézeray (1) assiéger Vichy pour en prendre possession. Henri IV ne semble pas avoir voulu l'y autoriser, bien que le duc d'Angoulême fut son partisan et se fût vaillamment conduit à ses côtés, à Arques et à Ivry où ils avaient vaincu ensemble le duc de Mayenne; toujours est-il que le gouverneur du Bourbonnais « pour le roi » (2), Monsieur de Chazeron, envoya au secours du sieur de Chazeuil, commandant de Vichy, le capitaine de Beauregard, et c'est tout ce que nous savons de l'intervention du seigneur de Chazeron, à Vichy.

Plus tard les catholiques, furieux sans doute du manque de zèle des habitants de Vichy pour leur cause s'emparèrent de la ville qui, bien que catholique, refusait de se déclarer contre la couronne et un roi protestant. Le marquis d'Urphé, lieutenant du duc de Nemours, aidé des sieurs de Vizinielx, de Toury et d'Apchon, la livrèrent au plus terrible pillage qu'elle subît au cours des siècles; elle fut démantelée,

(1) MÉZERAY. *Histoire de France*.

(2) Il n'était pas inutile, en ces périodes de troubles, de spécifier pour le compte de qui un gouverneur gouvernait une province.

incendiée, dévastée, jusqu'au jour où le capitaine de Brames, gouverneur de Cusset, ancien ligueur, rallié au parti de sa Majesté par M. de Chazeron la remit en sa possession; et le curé de Vichy, l'abbé Anthoine Chevallier, de noter sur les premières pages du nouveau registre paroissial (où il inscrit les naissances, les mariages et les décès), qu'il doit ouvrir après la disparition des anciens, lors du pillage de la ville en 1590 et 1591, l'état pitoyable dans lequel a été laissée sa chère paroisse.

Le pont de Vichy que les Huguenots de Poncenac avaient coupé en 1568, à la veille de la bataille de Cognat, avait été reconstruit depuis par les habitants de Vichy; il avait toujours dans le passé tenté les combattants qui s'étaient disputé sa possession. Henri IV, pour mettre fin aux luttes auxquelles il avait donné lieu, le fit démolir. Il fut reconstruit vraisemblablement après sa mort à une époque que nous ne sommes pas à même de préciser. Le 26 novembre 1651, les consuls de Vichy procédaient à une adjudication pour quatre ans des droits de passage sur le grand pont de Vichy et les nouveaux fermiers payaient 220 livres par an de plus que les anciens: « un homme de pieds » passant par le dit pont payait six deniers sauf s'il habitait la ville et paroisse de Cusset auquel cas il n'eut payé que quatre. Les personnes étrangères à la ville qui venaient moudre leurs céréales aux moulins de Vichy, ne payaient qu'un seul passage (1).

Dès 1654 les consuls de Vichy se plaignaient que les fermiers n'effectuaient pas au pont les réparations qu'ils s'étaient engagés à lui faire et obtenaient du châtelain de Vichy leur condamnation à des dommages et intérêts. En 1657, ils font constater par le procureur du royaume que les fermiers ont laissé tomber le pont en ruines et exercent des poursuites contre eux.

Le 17 juin 1696 il n'est plus question du pont de Vichy et il est procédé à l'adjudication du bail à ferme « du pont, bac, passage et barrage appartenant aux habitants de la dite ville de Vichy sur la rivière d'Allier... »

Le pont de Vichy ne devait être reconstruit et livré à la circulation qu'en 1833.

Docteur G. NIVIÈRE.

---

(1) Il existait de nombreux moulins étagés le long du Sichon et de son bief, de la rue de la Blanchisserie (actuellement rue Louis-Blanc), à Presles: c'étaient le Moulin de la Blanchisserie, ainsi nommé parce qu'on y blanchissait aussi les toiles; à la place du Catalpa, le Moulin des Dues dont les revenus avaient été concédés au monastère des Célestins par le bon duc Louis II au moment de sa fondation en 1410; plus en amont, le Moulin Fleuret, le Moulin Nideau et enfin le Moulin de Presles.

# Un Joyeux Capucin de Vichy au XV<sup>e</sup> Siècle

Il s'appelait Jean-Joseph Gravier et appartenait à une des plus honorables familles de Vichy. Il était fils d'Antoine Gravier et de Marie Genin; son père était conseiller procureur du Roy au Grenier à Sel de Vichy. Il était le dernier né parmi les dix enfants et c'est à ce titre surtout qu'il entra dans l'Ordre de Saint-François. Sa sœur ainée s'était mariée au sieur de Mingot, avocat au Parlement; une autre avait épousé de Luzene, procureur du Roy; une autre avait pris pour époux Loyseau de la Vesvre, capitaine au régiment de la Couronne; deux autres avaient pris le voile des Ursulines à Aigueperse.

Quant à ses frères, l'aîné était président des Traites Foraines à Vichy; Antoine, d'abord prieur de Fleuriel, devint curé de Saint-Blaise; Jean François fut supérieur de l'Oratoire de Dijon; enfin, Gabriel fut prieur du Montet.

Avec de pareilles relations, le Père Jean-Joseph Gravier ne tarda pas à devenir le Supérieur du couvent des Capucins.

Les Capucins appartenaient à l'Ordre des Frères Mineurs ou Franciscains, créés par Saint François d'Assise. On les surnommait ainsi à cause de la longue capuce pointue qui fait partie de leur costume.

Introduits en France par Charles IX et Catherine de Médicis, les Capucins furent l'objet de priviléges accordés par Henri III et confirmés par lettres patentes d'Henri IV en 1610, puis par Louis XIII et par Louis XIV.

Sans doute, le Père Gravier n'avait pas l'envergure de son prédécesseur le Révérend Père Laurent de la Chaussée. Mais, les yeux pétillants d'esprit, la bouche fine encadrée par une belle barbe, c'était un bon vivant aimé de ses religieux et de relations agréables. Et puis, ses ancêtres avaient été les fondateurs et les bienfaiteurs de cette Maison, ainsi qu'on pouvait s'en rendre compte par l'inscription gravée sur le

fronton de la porte d'entrée. Au-dessous des armes de sa famille: « Deux lions de profil s'affrontant, la patte posée sur un écu sur lequel est figuré un soleil ardent », on pouvait lire:

L'AN MIL SIX CENT TRENTÉ SEPT  
DAME PERONELLE BOUCHARD, VEUVE DE MESSIRE FRANÇOIS GRAVIER,  
CONSEILLER DU ROY A VICHY  
APPELA LES CAPUCINS EN CETTE VILLE  
ET LES ETABLIT SUR SON FONDS.

Certes, le monastère du Père Gravier n'avait pas la renommée du vieux couvent des Célestins; mais, construit en bordure du chemin qui conduit de la place du Fatitot à la place des Bains, borné au sud par le ruisseau des Rosières, le couvent des Capucins, à proximité de la Maison du Roy, était bien placé pour recueillir les aumônes et les offrandes des baigneurs qui fréquentaient Vichy.

Le couvent occupait la Maison appelée « Le logis de la Roze ». Il comprenait un vaste bâtiment à deux étages, donnant sur l'actuelle rue Lucas; en équerre, se trouvaient à droite la chapelle, à gauche les communs et les dépendances. L'enclos, entouré de murs, occupait une superficie de 17 cartonnées. Il comprenait des rangées d'arbres plantés en face de ce qui est aujourd'hui l'Hôtel de la Grande Grille; ces allées ombragées constituaient une promenade à la disposition des buveurs d'eau.

On y donnait probablement des bains, car c'était un revenu pour les Capucins, qui avaient à leur disposition la moitié d'une source chaude appelée le Puits Carré. Cette autorisation leur avait été accordée le 9 juin 1659 par ordonnance du baron d'Avrilly, trésorier de France en la Généralité de Moulins, et par une lettre royale datée de 1660. La permission leur avait été accordée — stipulait l'acte — en raison « de l'austérité de leur vie, cause de plusieurs maladies et de la modestie religieuse qui ne permettait pas l'usage des bains devant les séculiers de l'un et l'autre sexe ».

Le couvent était aussi un hospice, c'est-à-dire une hostellerie disposant de trois chambres pour les étrangers. On y recevait surtout des « curistes » de marque, telles Mesdames de France Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV. Bien que le logis fut modeste, elles s'en contentèrent, puisqu'elles firent cadeau aux bons Pères de chasubles et de chapes brodées de fleurs or et argent avec l'écusson des princesses royales.

On y enterrait aussi des personnages notables, tels Messire Claude de Talarut, marquis de Chalmazel, Hugues de Talarut, seigneur du Chaussin, ou des baigneurs qui descendaient et mouraient au couvent, tels Messire Claude Gaudin, vicaire général du diocèse de Troyes et Charles Douet, écuyer greffier en chef du Parlement des Dombes.

C'était un grand honneur que d'être inhumé dans la chapelle du monastère. En 1701, le Comte de la Rochefoucauld, assidu des eaux de Vichy, versa 2.000 livres pour l'édification d'une nouvelle chapelle, la primitive devant être transformée en sacristie. Il réclama dès lors le titre de bienfaiteur, ce qui entraînait des prérogatives: droits de sépulture, ainsi que de l'apposition des armoiries sur la porte d'entrée du couvent. Mais la famille Gravier qui avait un droit de priorité s'opposa à la prétention du Comte. Aussi la Rochefoucauld fut-il enterré dans l'église du Moutier. Seules les armes des Gravier furent apposées à l'entrée. D'autre part, comme le Révérend Père Supérieur avait refusé de placer leur caveau à l'endroit précis qu'ils avaient choisi dans la chapelle, les Gravier préférèrent transférer leur sépulture dans l'église Saint-Blaise à Vichy.

Privé des honneurs et de certains plaisirs réservés à ses frères, le Père Jean-Joseph Gravier se rattrapait sur la bonne chère. On raconte qu'il venait fréquemment chez son frère Jacques, le président des Traites Foraines; il pénétrait dans la cuisine où il enlevait volontiers une volaille et, quand il le pouvait, un dindon qu'il cachait prestement sous sa robe de bure. Ayant reconnu le larcin, mécontente, la cuisinière se plaignait à son maître; mais celui-ci, bonasse et charitable, souriait en disant: « Laissez-le faire, il nous prend en détail ce que nous lui avons pris en gros ».

C'est que le président n'ignorait pas qu'en faisant vœu de pauvreté, le religieux avait augmenté la part de ses frères.

Quant à la dot qu'on lui avait donnée pour entrer en religion, elle était bien maigre, surtout si on la compare à celle qui fut exigée pour l'entrée dans les Ordres de Jeanne et de Marie, ses sœurs.

Au monastère des Ursulines d'Aigueperse existe, en effet, un document daté de 1675 où l'on signale que la dot de Marie se montait à 2.100 livres dont 300 versées le jour de la prise d'habit, et 1.800 le jour de la profession.

Pour savourer la volaille, dodue et cuite à point, on ne se contentait pas de l'eau minérale qui coulait à profusion de la fontaine du couvent; on l'arrosoit d'un vin aigrelet provenant des vignes qui poussaient alors sur les coteaux ensoleillés de Vesse. Dans les grandes occasions, on y ajoutait une bouteille de Chanturgue ou de Saint-Pourçain.

Et c'est probablement ce qui entraîna la disgrâce du Révérend Père.

Si les Capucins sont des religieux mendiants, ils sont aussi des prédictateurs et des Chevaliers de la Foi, ainsi que l'ont prouvé leurs missionnaires éparpillés dans les cinq parties du monde.

On sait qu'au XVI<sup>e</sup> siècle le Franciscain Michel Menot eut à Paris un succès considérable quand il prêchait le carême au couvent des Cor-

deliers. Ses sermons étaient émaillés de proverbes, de mots crus et de fortes plaisanteries. Ce Capucin s'adressaient aux usuriers, aux mauvais juges, aux libertins, aux faux dévôts; il les stigmatisait et n'oubliait pas les femmes coquettes. « Femmes, quand vous venez à l'Eglise, il semble que vous entrez à la danse avec vos habits pompeux, déshonnêtes, débraillés. Quand vous allez aux noces, aux banquets, aux étuvées... habillez-vous comme il vous plaira; mais à l'Eglise, je vous en prie, faites une différence entre la Maison de Dieu et celle du Diable. »

Sans être un orateur sacré de grande classe, Jean-Joseph Gravier n'était pas sans talent et ses sermons étaient suivis.

Mais l'Esprit Malin veillait; il profita de l'occasion pour jouer un vilain tour à son redoutable adversaire.

Un jour que le Révérend Père prêchait à Abrest, à l'issue des vêpres, il monta en chaire tout congestionné. Il devait prononcer le panégyrique de Saint-Hilaire, patron de la paroisse. Je ne sais s'il s'agissait d'Hilaire, l'évêque de Poitiers, docteur de l'Eglise, auteur des Commentaires des Psaumes; s'agissait-il d'Hilaire, le Pape fougueux célèbre par son ardeur pour combattre l'arianisme; s'agissait-il d'Hilaire, l'archevêque d'Arles, connu pour sa charité et qui poussait l'amour des pauvres jusqu'à vendre les vases sacrés de son église pour secourir les indigents ?

Quoi qu'il en soit, touché par la grandeur de sa tâche ou par la digestion d'un dîner trop copieux et généreux en vins, le prédicateur ne put prononcer — dit-on — que ces mots: « Saint Hilaire était un grand saint, mes frères; mes frères, Saint Hilaire était un grand saint ».

Puis, voyant que les fidèles riaient, d'abord sous cape, puis ouvertement: « Ah! vous riez, dit-il, eh bien, je m'en vais ».

Il descendit donc de la chaire et finit ainsi son sermon.

L'affaire fit grand bruit et l'évêque de Clermont en fut bientôt saisi.

Le Père Gravier perdit son titre de Supérieur et redevint simple religieux; il fut renvoyé de Vichy dans un autre couvent.

Fort heureusement, sa famille ne lui en tint pas rigueur. Pour adoucir son sort, son frère Antoine, le prêtre communaliste de Vichy, lui fit don par testament, le 8 octobre 1697, d'une rente viagère de 20 livres que leur frère Gabriel, prieur du Montet, fut chargé de payer.

Jean-Joseph Gravier manifesta un vif repentir et passa ses dernières années dans la mortification.

Il mourut, dit son biographe, « dans de grands sentiments de religion et de piété ».

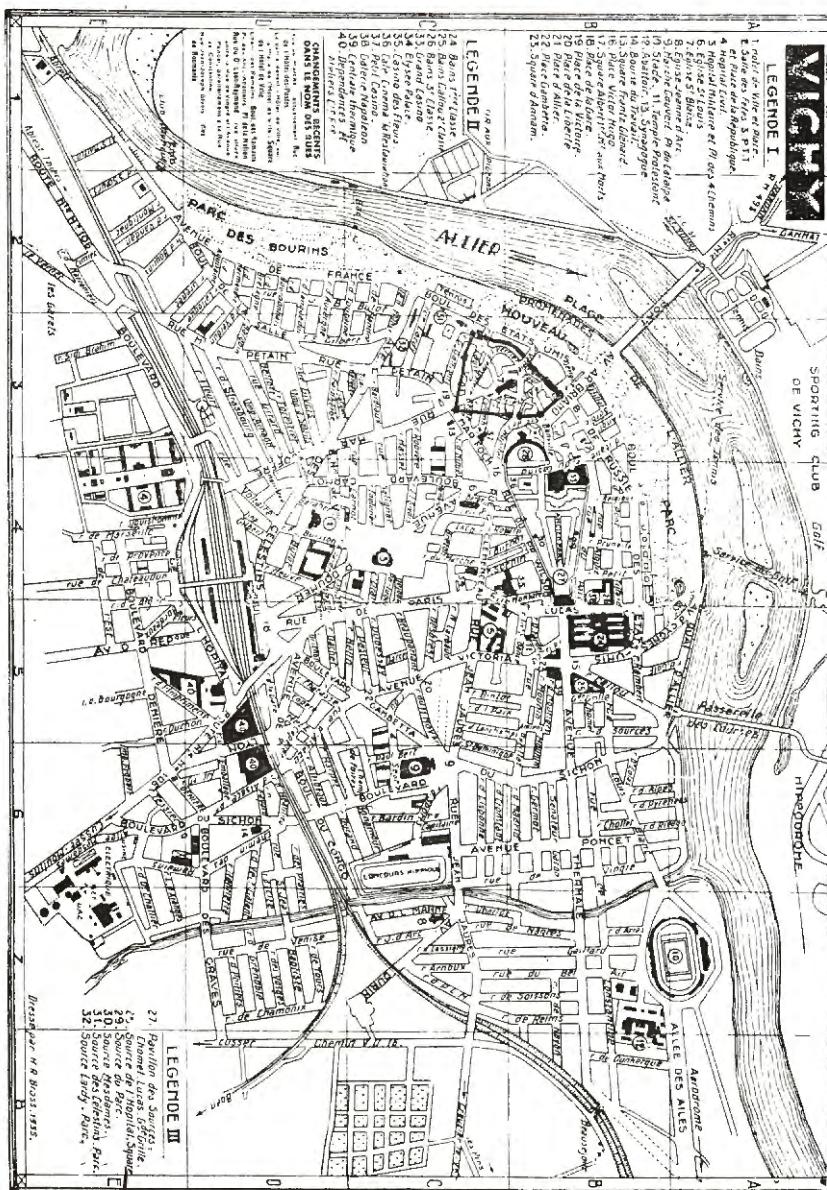
Quant au couvent des Capucins, il devait disparaître dans la tourmente révolutionnaire. En 1791, en présence du Père Jérôme Gannat

et du frère Iais Dominique de Cesset (les derniers religieux du monastère), M. Chocheprat, maire de Vichy, fit procéder à l'inventaire des locaux et objets mobiliers.

L'enclos, les bâtiments, ainsi que le matériel, furent considérés comme biens nationaux et vendus pour 17.000 livres à Hugues Givois.

Cet acquéreur les revendit à l'Etat. Celui-ci y établit d'abord un dépôt pour les bouteilles d'eau minérale; puis la Compagnie Fermière y construisit l'établissement thermal n° 2, lequel a fait place, ces dernières années, à la Galerie Napoléon.

Docteur LÈRE.



L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE VILLE

sur le plan de la ville moderne de 1941.

## Les Fortifications de Vichy<sup>(1)</sup>

---

Il peut paraître bien osé d'évoquer aujourd'hui les fortifications de Vichy dans cette ville neuve, où une unique tour horriblement défigurée évoque encore le passé; seules la sinuosité, l'étroitesse et la pente des rues désignent encore la vieille ville au chercheur; et ce n'est plus qu'à grand peine que celui-ci y découvre encore une fenêtre à meneaux mutilée ou un escalier en colimaçon. Et pourtant dans le dédale des rues tortueuses du Vichy d'autrefois il est encore possible de retrouver la vieille forteresse des ducs de Bourbon, tout petit coin de la grande ville neuve.

Nous étudierons d'abord l'histoire de ces murailles, c'est-à-dire leur construction, leur rôle, leur disparition; puis sur le plan de la ville moderne nous nous efforcerons de dessiner le tracé de ses remparts, de dresser la silhouette de la ville forte.

### *HISTOIRE DES FORTIFICATIONS*

---

#### LEUR CONSTRUCTION.

C'est le bon duc Louis II de Bourbon qui, à l'aurore du XV<sup>e</sup> siècle, vers 1409, va fortifier la ville en même temps qu'il fonde le couvent des Célestins, considérant en effet que... « l'homme saige qui se garantit d'armures célestes contre ses ennemis invisibles (en l'occurrence, par des fondations pieuses en général, et le couvent des Célestins en

---

(1) Au début de ce travail nous tenons à adresser nos bien sincères remerciements à M. Beurdeley, conservateur du Musée du Chastel-Franc, qui a mis à notre disposition les volumes du fonds Gravier et nous a fourni d'excellentes reproductions des plans se trouvant au Musée, et à M. Roumilhac qui nous a procuré un certain nombre de documents précieux sur les constructions de la Source des Célestins. Nous remercions également M. Passignat, ingénieur et M. Besson, architecte de la ville de Vichy, qui nous ont facilité notre travail par les plans qu'ils nous ont permis de consulter.

Nous ne donnons comme illustrations de ce travail que des dessins inédits ou des plans dont l'accès, hors de Vichy, est difficile.

particulier) se doit garnir de forteresses contre ses ennemis visibles, et pour ce que son peuple fust en temps de guerre plus assuré, fit fermer et parer aucune ses villes, comme Vichi, Varennes... » (1).

Avant cette date il n'existaient à Vichy comme fortification qu'un château, fait prouvé par des textes nombreux, telle cette bulle du pape Alexandre III, du 15 juin 1165, où l'on voit figurer, parmi les possessions de l'Abbaye de Saint Allyre de Clermont: « ...ecclesiam in Vicherio, cum capellis ejusdem castelli et ceteris suis festinantis », (2) ou cet inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon où l'on voit que: « le 19 juin 1301, le lundi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, Chatard de Vichy, seigneur du dict lieu... rend hommage au Comte de Clermont, pour son château de Vichy » (3) ...etc.

Par ailleurs dans les notes de M. Gravier du Monsseau nous avons trouvé le dessin de créneaux percés d'archères et de fenêtres romanes géminées découvertes par lui dans l'épaisseur des murs de sa maison (le musée actuel) au moment de sa restauration. Il y a une cinquantaine d'années. Créneaux et fenêtres datent ainsi des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les murailles qui couronnaient la crête du rocher.

Mais ce château lui-même ne devait plus constituer à l'époque de la construction des murs de la ville un ouvrage militaire bien puissant. Et cette absence de défense en cette période troublée de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui peut de prime abord paraître surprenante, s'explique tout de même facilement.

La famille des de Vichy avait été une puissante maison; elle avait contracté de riches alliances, compté de vaillants capitaines. Et pourtant elle s'était peu à peu affaiblie du fait de l'émissément de son domaine de génération en génération entre les divers membres de la famille. Et nous trouvons encore dans les notes de M. Gravier du Monsseau l'explication de ce fait: quand en 1493 Pierre II de Bourbon voulut faire établir de façon définitive et écrire les lois et coutumes du Bourbonnais (4) il envoya dans toutes les chatellenies des commissaires chargés d'interroger les populations. Or il résulte de cette enquête qu'au pays vichyssois le droit d'aînesse n'existe pas; si bien qu'à chaque génération les biens de la famille se divisent un peu plus. Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle les seigneurs de Vichy ne le sont plus qu'en partie; chacun d'eux possède seulement quelques éléments du château: une tour et une partie des dépendances. Comment dans ces conditions, avec ce que nous appellerions aujourd'hui cette absence d'unité de commandement, la ville, le château auraient-ils pu être forts?

Il ne faudra pas moins de sept tractations, échelonnées sur 50 années et deux générations, du 2 septembre 1344 au 22 février 1394

(1) *Chronique du Bon Duc Loys de Bourbon*, 1429. Edition Chazaud, p. 319.

(2) ABBÉ J.-J. MORET. *Paroisses bourbonnaises*. Moulins, Imprimerie Bourbonnaise, p. 627.

(3) DECORET. *Une page sur Vichy*, t. I, p. 365.

(4) GRAVIER DU MONSSEAU, t. XXII, vol. I, p. 64.

pour que les ducs de Bourbon possèdent en totalité le château et la ville de Vichy. Aussitôt Louis II, qui aime tout particulièrement Vichy « pour la pureté de son air » va donner tous ses soins à sa nouvelle acquisition: il pave la ville, la ceint de murailles, y fonde et dote richement une communauté de Célestins, où il compte bien venir finir ses jours.

A l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, entre les mains des puissants ducs de Bourbon, Vichy est une jeune et forte citadelle aux frontières d'Auvergne, à qui va incomber l'honneur de garder le passage de l'Allier; passage important, il n'en existe pas d'autre avant quinze lieues au nord, à Moulins, et dix lieues au sud, à Pont-du-Château; honneur périlleux car le couvent des Célestins, aux portes de la ville, est une proie riche et tentante, pour les aventuriers de toute sorte, qui ne manquent pas en France à ce moment.

#### LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE.

Nous ne nous appesantirons pas sur les pages de guerre de la place forte; les historiens de Vichy, les guides les répètent à loisir, sans les situer le plus souvent dans le cadre de l'histoire générale; c'est donc sur ce point surtout que nous insisterons. Notons pourtant, pour la compréhension de ce qui suit qu'une ville comme Vichy n'a pas de garnison permanente. Ce sont les habitants qui le soir ferment leurs portes si les temps sont troublés; et ce n'est qu'en cas d'attaque possible que seront envoyées les troupes chargées de la défense de la place.

*Première moitié du XV<sup>e</sup> siècle:* la France d'abord divisée entre Armagnacs et Bourguignons et en grande partie aux mains des Anglais, va être sauvée par Jeanne d'Arc, d'abord, puis, peu à peu, l'union de tous les Français qui vont bouter l'étranger hors de France. La plupart des combats se déroulent au nord de la Loire; au plus près, à vingt lieues d'ici, Jeanne enlèvera d'assaut Saint-Pierre-le-Moutiers; et Vichy n'aurait pas connu la guerre si le Dauphin, le futur Louis XI, révolté contre son père et soutenu par quelques grands seigneurs, le duc de Bourbon en particulier, n'avait obligé les troupes royales à conquérir une à une les places du Bourbonnais et à imposer aux rebelles la paix de Cusset. Vichy, place forte du duc de Bourbon, défendue par le capitaine Barette résiste d'abord à l'avant-garde royale mais se rend dès que le roi arrive lui-même avec le gros de l'armée. Les troupes royales remplacent dans la ville celles du duc et le roi accorde bénignement la sauvegarde de leur vie et de leurs biens aux bourgeois de Vichy qui d'ailleurs n'avaient eu aucune part à la révolte (1440).

*Dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle,* les luttes de nos rois contre la maison de Bourgogne épargnent le Bourbonnais; il en sera de même *au début du XVI<sup>e</sup>*, où la noblesse française bataille en Italie. Sans doute, en 1527, la trahison du Connétable de Bourbon fait-elle passer tous ses biens dans le domaine royal; mais le menu peuple, le bourgeois de Vichy n'en a cure; il vit en sécurité derrière ses murailles.

Le tableau *change à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*. Pendant plus de trente ans les guerres de religion vont ensanglanter la France et accumuler spécialement dans nos régions, des ruines que n'arriveront qu'à peine à relever les 17 années du sage gouvernement de Henri IV.

A la suite de Calvin la religion réformée recrute en France de nombreux adeptes qui se heurtent à la masse du peuple foncièrement catholique. Les protestants sont les moins nombreux mais ils comptent une grande partie des nobles inoccupés par la paix et enchantés au fond de batailler contre le pouvoir royal qui a toujours cherché à diminuer leur autorité. En face de ceux-ci, la masse des catholiques croit de son devoir d'exterminer l'hérésie. Entre les deux partis, la royauté, trop faible malgré son désir d'union, multipliera les erreurs au point de s'attirer la haine des uns et des autres. La disparition des derniers Valois et l'accession légitime au trône, d'un Huguenot, Henri de Navarre, ajoute à la confusion. Par ailleurs, catholiques et protestants, individuellement trop faibles, font appel à l'étranger.

Vichy appartient au roi, elle est restée foncièrement catholique dans le pieux rayonnement des bons pères Célestins. Elle devrait n'avoir à craindre que les Huguenots. Mais dans ces heures d'inextricable confusion, les plus bas instincts, les pires ambitions sont déchaînés. Sous couleur de religion chaque parti, chaque chef de bande n'a en vue que ses intérêts propres, et la soldatesque qui ne connaît ni amis ni ennemis pille, viole, brûle et détruit pour le plaisir.

En 1567 c'est un gros de Huguenots levés en Languedoc, Velay, Auvergne et Bourbonnais qui veut rejoindre à Chartres l'armée de Condé et des Princes confédérés allemands, et vient traverser l'Allier à Vichy. L'un de ses chefs, Poncenac, qui connaît la région, enlève la ville et le pont par surprise. L'armée protestante passe 24 heures dans la ville et le couvent qui sont mis à sac; le pont est détruit.

En 1576, ce sont encore les Protestants qui enlèvent la ville et s'y fortifient en attendant l'arrivée du Prince Palatin qui doit venir en renfort. Ils parachèvent la ruine de la ville et du couvent.

En 1590, alors qu'Henri IV bataille contre la Ligue pour conquérir son royaume, le Comte de Clermont vient assiéger Vichy. Il est pourtant catholique; il vient de se battre à Arques aux côtés du roi. Mais il prétend à la ville de Vichy en vertu d'un legs de Catherine de Médicis. La ville, commandée par le sire de Chazeuil se défend et M. de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais pour le roi, envoie à son secours le capitaine de Beauregard qui se retranche dans le couvent que depuis 1576 les moines avaient réédifié. Heureusement, à l'annonce de l'arrivée des forces de la Ligue, le siège est levé. Mais celles-ci, catholiques, veulent punir la ville d'être restée fidèle au roi huguenot; et les troupes de la Ligue, sous le commandement du Marquis d'Urphé, organisent systématiquement le pillage et la destruction. Les habitants sont rançonnés et massacrés sans merci.

Le roi d'ailleurs, pour éviter que la ville ne redevienne un point d'appui pour les rebelles, ordonne que les fortifications en soient

rasées; et les derniers habitants quittent la ville qui, démantelée, n'offre plus dans cette période troublée de sécurité pour eux.

A quelle époque se fit cette démolition? Dans les manuscrits Gravier nous trouvons copie (sans parler d'une quittance du 27 août 1587 aux charpentiers qui venaient de reconstruire le pont, enlevé par la crue de septembre 1586) (1), d'une lettre du 22 août de la même année de Mgr Verne (2), conseiller du roi, trésorier général de France en la Généralité de Moulins, à M. de Brames, capitaine et gouverneur de Cusset, qui le prie de « parachever la dicte démolition (de Vichy) d'autant qu'elle importe au service du Roy et au bien de la patrye... ». Ce qui laisserait supposer que l'ordre de démolition datait de cette époque.

Il est fort probable en tout cas que l'ordre ne fût pas exécuté puisqu'au début de 1590 la ville pouvait résister trois semaines au Comte de Clermont qui l'assiégeait. Par ailleurs (3) une supplique des consuls et habitants de Vichy, à laquelle Anthoine Verne répondait le 9 août 1591, expose que « les Rebelles et ennemis de Sa Majesté ayant envahi la ville par force..., toutefois la ville ayant été remise par la grâce de Dieu en l'obéissance de Sa Majesté, les dits supplyants auraient été contraints souffrir que la dite ville fût démantelée, et le pont d'icelle abattu..., pour empêcher que les dits Rebelles ne vinssent derechef en la dite ville »: ce qui prouve en tous cas qu'en mai 1591, à la fois du fait des Rebelles et du fait de l'ordre du roi, Vichy, démantelée, était en ruines.

La paix étant rétablie, l'ordre du roi fut certainement rapporté, car une délibération des habitants de Vichy (4) du 12 septembre 1599 nous apprend que, après avoir été exposée « à l'occasion des guerres civiles qui ont eu lieu, cette ville de Vichy a été prise, reprise par les ennemis du Roy en l'année 1590, ruinée, pillée et entièrement démantelée; abattus les tours, pourtaux et murailles et églises de la dite ville, à cause de quoi les habitants ont été pillés et rançonnés pour n'avoir aucunes murailles pour servir de closture pour les aider contre les gens de guerre... ». Ils « baillent à priffet » (5) à un maître maçon la reconstruction de leurs murailles.

Et voilà, à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, Vichy à nouveau ceinturée de remparts. Heureusement, car avec les minorités de Louis XIII et de Louis XIV les troubles reparaitront en France.

Nous avons peu de détails sur cette période; nous savons qu'en 1632, Gaston d'Orléans, soulevé contre son frère Louis XIII, et partant rejoindre Montmorency en Languedoc, s'arrête quelques jours à Vichy où il faut bien qu'il fût entré de force. Le comte de Saligny-

(1) GRAVIER, t. XIII, p. 60.

(2) Eod. loc., t. VIII, p. 258.

(3) MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, t. I, p. 154.

(4) MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, t. I, p. 150.

(5) Priffet = Prix fait (*sic*).

Coligny nous apprend dans ses mémoires qu'en 1650, pendant la Fronde, il se serait rendu « maître avec six hommes de Vichy où il y avait deux compagnies de M. le duc d'Orléans en garnison » (1).

Mais Mazarin meurt, Louis XIV gouverne, la France connaît enfin la paix intérieure; il n'y aura plus de troubles au dedans. Que va devenir la ville forte?

#### LA DÉCRÉPITUDE DE LA FORTERESSE.

Désormais Vichy ne devrait plus connaître les armées en guerre qui ne demandent qu'à piller; les troupes qui éventuellement traverseront le pays devraient être disciplinées.

Mais les Vichyssois ont gardé un mauvais souvenir de la soldatesque; et quand un ordre de Sa Majesté, du 16 juillet 1653, prescrira à la ville d'avoir à donner asile pendant dix jours (2) à deux compagnies du régiment de cavalerie de M. d'Anlézy, la municipalité enverra le 24 août prendre conseil de son seigneur, le Marquis d'Effiat, et décidera d'acheter au dit sieur d'Anlézy « l'exemption du dit logement au prix de 1100 livres » dont 1000 pour M. le Chevalier et 100 d'épingles au négociateur), et cela pour « obvier à la ruine totale de la ville qui arriverait infailliblement par le dit logement ».

Bien plus, malgré que la guerre se fasse maintenant hors des frontières et que les fortifications des provinces du centre semblent de ce fait inutiles, les habitants tiennent absolument à les entretenir, et nous les voyons (3), le 26 août 1657 demander à prélever 2 sols par livre de la recette du bureau des traites foraines de la ville, « foute de quoi il leur est impossible d'entretenir leurs portes et murailles qui sont toutes en ruines, manque de fonds. »

Mais M. de Saint Géran, gouverneur pour le roi de la province, n'est pas de cet avis. Les murailles de Vichy sont désormais sans intérêt. Et les Vichyssois, à qui cette opinion paraît à ce moment encore extraordinaire, vont pourtant bien vite la partager, grâce aux années de paix intérieure du grand roi; nous en avons la preuve dans une enquête provoquée par une supplique du 9 mai 1694 (4), de Geoffroy Sicaud à Mgr le Marquis d'Effiat, seigneur de Vichy.

Sicaud, qui vient de faire bâtir une belle maison sur la place des Trois Cornets est gêné par les murailles de la ville qui, au bout de sa cour lui servent de clôture; « elles sont si élevées qu'elles lui ôtent toute la vue » elles l'obligent « pour aller aux bains et prendre les eaux » à

(1) MALLAT. *Histoire Contemporaine de Vichy*, p. 39.

(2) GRAVIER, t. XXII, 2<sup>e</sup> partie, p. 358.

(3) Eod. loc., p. 381.

(4) MALLAT. *Vichy à travers les siècles*, t. I, p. 319; GRAVIER, t. IX, p. 712-713.

faire le détour et traverser toute la ville. Il demande donc l'autorisation d'abattre le rempart sur 12 toises. L'enquête menée à ce sujet conclut « que la permission ne luy doit point être refusée, avec d'autant plus de raison que personne n'a d'intérêt à la chose; le public n'en recevra aucun préjudice, outre que plus des 2/3 des maisons du dict Vichy ont des jours et ouvertures dans les dict murs qui sont percés de toutes parts... » Et la permission est accordée.

Cette coutume, d'utiliser à sa guise les remparts désormais inutiles a pris de telles proportions que le Trésor à court d'argent veut en tirer recette. Une taxe spéciale va frapper toutes les « places qui servaient autrefois aux clôtures, fossez, remparts et fortifications des villes », et nous trouvons des reçus de cette taxe en particulier en 1699 (1) et 1713 (2). Elle rapportait très peu sans doute. Les usagers devaient trouver mille prétextes pour l'éviter, car le bureau des finances de Moulins (3) assigne, le 2 mars 1739, de par le roy « les possesseurs de fossez, murs, remparts et boulevards des villes à rapporter les titres en vertu desquels ils possèdent les dits fonds », et font savoir, en juin 1740 (4) que « le lundi 27 de ce mois il sera procédé par devant lesdits seigneurs présidents trésoriers de France, en leur bureau à Moulins à la vente et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des murs, remparts, boulevards et fossez, places et aultres lieux qui ont servi et servent encore à la clôture de cette ville de Vichy. »

D'après Décoret (5) la vente n'eut pas lieu, et les ouvrages de défense furent, sous certaines conditions, abandonnés aux riverains; et nous savons ce que cela signifie, du point de vue de leur entretien.

C'est vraisemblablement la partie N.-O. de la clôture qui céda la première: la Tour Guinault (6) avait été minée en 1628 par une formidable crue de l'Allier, elle va s'effondrer au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que la poterne du même nom qui, toute proche d'elle, donne accès de la ville, au port fluvial. Mais les Vichysois n'en ont cure! Qui donc pourrait évoquer le souvenir des guerres d'autrefois, vieilles de plus de cent ans!

Aussi quel coup de tonnerre! quelle panique! quand en 1754, se répandent, démesurément amplifiés, les exploits de la « bande à Mandrin » (7). Cette poignée de bandits sans scrupules que la rumeur publique évaluait à plusieurs milliers d'hommes, n'en voulait en réalité qu'aux caisses des gabelles; celles-ci, mal défendues par les brigades locales étaient attaquées par surprise et mises en coupe réglée. Pendant près d'un an, Bourgogne, Lyonnais, Velay, Forez et Auvergne seront systématiquement rançonnés, et il faudra mobiliser plusieurs régiments

(1) GRAVIER, t. XVI, p. 383.

(2) MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, t. II, p. 70.

(3) GRAVIER, t. XIII, p. 502.

(4) MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, t. II, p. 141.

(5) DÉCORET, *Une page sur Vichy*, t. I, p. 352 et suivantes.

(6) MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, t. II, p. 176.

(7) DÉCORET, *Une page sur Vichy*, t. I, p. 352 et suivantes.

pour venir à bout de cette troupe d'aventuriers. Mais en attendant, puisque les brigands attaquent de préférence les receveurs et agents du fisc, ordre est donné par Mgr le Gouverneur du Bourbonnais de mettre à l'abri d'un coup de main toutes les villes où se trouve un grenier à sel. A Vichy tous ceux qui ont pratiqué des ouvertures dans les anciennes murailles doivent les garnir de barreaux et ceux qui ont comblé quelque portion du fossé la remettre en état. Et comme la poterne Guinaud est en ruines, on la répare rapidement. On y élève « deux piliers massifs en maçonnerie, piliers grossièrement taillés avec chapiteau et globe aussi en pierre dessus. Les portes étaient de plein bois » (1).

Ces précautions sont inutiles. Mandrin n'attaque pas Vichy, mais l'alerte a été chaude; si bien que MM. les trésoriers généraux des finances se préoccupent de conserver à la ville une possibilité de défense, comme le prouvent les faits suivants:

La rivière d'Allier continuant en effet à dévaster ses berges à chaque crue, MM. les échevins de la ville veulent en 1775 les protéger par un perré; ils en reçoivent en ces termes l'autorisation de MM. les trésoriers généraux des finances: (2)

« On emploiera à cet effet les matériaux provenant d'une vieille tour en ruines (la tour Guinaud) obstruant le passage entre le faubourg Fatitot et la ville; ceux de la petite porte résistant la porte de ville du côté des Célestins; en cas d'insuffisance on prendrait ceux qui proviendront des murs d'enceinte de la ville du côté de la rivière en réduisant les murs à la hauteur de 12 pieds sur 75 toises; et comme la porte du même côté (celle de 1754) est trop étroite, il serait encore intéressant de l'élargir de cinq pieds pour faciliter le passage des voitures. A la place de la Tour Guinault on rebâtira un mur solide de douze pieds de hauteur, on bouchera les lézardes au restant des murailles de manière à les entretenir en état de défense. »

Ce sera la dernière fois que nous verrons l'autorité se préoccuper des défenses de la ville. Murailles, portes, tours abandonnées, vont peu à peu disparaître, et le XIX<sup>e</sup> siècle qui, dès son début, se pique pourtant d'aimer les monuments anciens, ne fera rien pour les protéger. La porte de France, dernier vestige des fortifications de Louis II, disparaîtra la dernière, en 1848.

#### *DESCRIPTION DE LA VILLE FORTE*

---

Ces murailles de Vichy, à jamais disparues, ont donc « vécu » moins de quatre siècles et demi dont il faut défalquer plus de deux siècles et demi de décrépitude: un « instant » dans l'histoire d'une ville...

(1) GRAVIER, t. XIV, p. 725.

(2) MALLAT. *Vichy à travers les siècles*, p. 241.  
DÉCORET. *Une page sur Vichy*, t. II, p. 101.



LA VIEILLE VILLE EN 1812

Copie du plan cadastral dont l'original est au 1/1250.  
(Copie faite par l'auteur).

Comment nous les représenter ? Nous disposons de quatre sources :

La tradition, les textes, les plans anciens, les documents illustrés.

C'est la tradition seule qui nous a livré les noms des tours et des portes. Nous les trouvons énumérés dans le « Vichy Féodal » (1) de l'abbé Peynot, qui les tenait de Mallat. Mallat, comme Décoret, qui cite parfois aussi un nom dans son récit, les tenait de Monsieur Gravier du Monsseau qui naquit en 1827 et avait pu de ce fait voir lui-même ou interroger des contemporains des fortifications. Mais M. Gravier qui cite parfois, lui aussi, un nom de porte ou de tour, n'en fait pas l'étude systématique; et, aucun texte, à notre connaissance, ne les énumère.

Les tours qui flanquaient le mur d'enceinte étaient d'après l'abbé Peynot, au nombre de quatre: celle du Gros Boulet, celle de la Marine ou Tour Guinault, à côté de la poterne du même nom, celle du Rocher, et celle de la Laure.

Les portes étaient: au Nord-Est, la porte de France, au bout de l'actuelle rue du même nom ; à l'Est, la porte Saint-Julien, également dans la rue de ce nom; à l'Ouest, successivement, en allant du Sud au Nord, la poterne Verrier, sur l'actuelle rue de ce nom, la porte du Pont, ou porte de César, puis la poterne de la Marine ou poterne Guinault.

Mais, nous le répétons, c'est la tradition surtout qui évoque, pour nous, ces défenses; elle ne peut donc nous traduire que le seul aspect des murailles qui avaient existé au XVIII<sup>e</sup> siècle... Celles, par conséquent, qui avaient été réédifiées après le démantellement de 1590, et qui, peut-être, différaient quelque peu de celles du bon duc Louis II.

Car, aucun des anciens auteurs, même Nicolas de Nicolaï ne nous donne de détails; ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que nous trouvons quelques descriptions dont beaucoup sont manifestement fantaisistes, comme celles de l'album de Michel de 1839 qui indique sept tours, dont six jumelées deux à deux aux trois portes, la 7<sup>e</sup> étant la Tour Vigie.

Seuls méritent d'être retenus les ouvrages de Beaulieu (2) et du Docteur V. Noyer (3).

Beaulieu dans ses « Antiquités de Vichy » parues en 1846 et 1851, prétend que la muraille était flanquée de sept tours... « Quatre ont été détruites, dit-il; une cinquième, démolie en partie, sert de colombier à une maison particulière. Les deux autres, qui ne sont, à proprement parler que des saillies en demi-cercle, défendaient la porte ogivale au Nord-Est de la ville, la seule qui existe aujourd'hui... Il y avait deux autres portes également flanquées de segments de tour... » Remar-

(1) ABBÉ PEYNOT. *Vichy Féodal*. Moulins, Crépin-Leblond, 1926.

(2) J. BEAULIEU. *Antiquités de Vichy-les-Bains*. Paris, Le Normant, 1846.

(3) Dr V. NOYER. *Lettres topographique et médicale sur Vichy*. Paris, J.-B. Bailliére, 1833.



LA VIEILLE VILLE, d'après le PLAN DE RAYMOND BENOIT (1866)  
sur lequel ont été rapportés quelques détails du plan d'alignement de 1856,  
qui n'existaient plus au plan de R. Benoit. (Copie faite par l'auteur).

quons que, dans ce compte, Beaulieu ne parle pas de la Tour Vigie. Ainsi, d'après lui, en plus des tours flanquant les portes et de la Tour Vigie, il y en avait cinq autres, dont quatre totalement détruites en 1848 et la cinquième démolie en partie.

Le Docteur V. Noyer, né en 1795, fils d'un chirurgien de Vichy, écrit en 1833 : « ...Elles (les tours) étaient au nombre de sept, y compris celle placée près de la chapelle du château qui servait de vigie... Deux de ces tours ont été entièrement détruites; une d'elle l'a été tout récemment et était placée et adossée à la première maison de gauche en allant de la fontaine de l'Hôpital au pont suspendu qui existe actuellement. La seconde existait à l'ouverture de la première rue qui donne sur la rivière d'Allier, à droite, en descendant de la fontaine des Célestins, allant aussi au pont suspendu. Elle faisait le pendant d'une troisième dans laquelle on a pratiqué un colombier. De la quatrième, il ne reste debout que quelques pieds de murs dont on a fait une établerie. Les deux seules qui annoncent leur existence sont placées à la porte de ville de l'Hôpital, appelée porte de France. Le temps et les hommes les ont respectées... »

Ainsi la tradition nous nomme, sans les situer, quatre tours d'enceinte; Noyer, sans les nommer, nous parle aussi de quatre tours, dont deux existant encore en 1833; Beaulieu parle de cinq, dont une seule persiste en 1841: donc, incertitude pour les tours d'enceinte; par contre tout le monde est d'accord sur le nombre des portes.

Qu'avons-nous comme plans ? Nous avons pu relever un admirable plan à la mairie, plan parcellaire au 1/500<sup>e</sup>, de 1866, dit Plan de Raymond Benoît et un autre, à la même échelle, de dix ans antérieur, mais qui, tracé dans un but d'alignement, ne nous donne que les rues, c'est-à-dire le pourtour des blocs de maisons, sans le détail de celles-ci. Le bel album d'Alary (1) donne un excellent plan de la ville au 1/3000<sup>e</sup> par Pujol. Bien que l'album soit daté de 1846 le plan est certainement antérieur d'une quinzaine d'années. Au musée, deux plans du Ct Lapie sont datés de 1844 et 1846. Le plan cadastral est de 1812; la section A, dite de la ville, est au 1/1250<sup>e</sup> (2). Enfin nous avons pu consulter au musée une copie parfaite du fameux plan de Vichy du XVIII<sup>e</sup> siècle que Décoret date de 1752 et qui, emprunté aux archives du département, ne fut jamais rendu. Ce plan est malheureusement à petite échelle: 1/4250<sup>e</sup> environ; et certainement le tracé original a dû déjà être réduit et gravé par des opérateurs qui ne connaissaient pas la ville, car nombre de détails y sont manifestement erronés: telles les tours de la porte de France et du Gros Boulet qui y sont représentées, par de petits carrés, alors qu'elles étaient rondes. Quoiqu'il en soit, au point de vue général, ce plan est extrêmement précieux pour la topographie du Vichy de l'époque.

(1) ALARY. *Album des Eaux Thermales du Centre: Vichy, Moulins, Mar-tial Place, s. d.* (1846).

(2) Le plan est indiqué comme étant à 1/625<sup>e</sup>. C'est une erreur et le plan est à 1/1250<sup>e</sup>.



PLAN DE LA VILLE DE  
VICHY

LE PLAN DE VICHY DE 1752 (au dire de Décoret),

qui a disparu des Archives départementales.

(Photo de la copie qui se trouve au Musée de Vichy).

Au delà de 1752, aucun plan précis.

N. de Nicolaï (1) a bien dessiné en 1565 une carte du Bourbonnais où Vichy figure entouré d'une muraille à neuf tours, dont une à toit en poivrière; et la gravure de Notre-Dame de Banelle (2) plus détaillée, représente « Vichy au XVI<sup>e</sup> siècle » enfermée dans une enceinte à dix tours, les unes carrées, les autres rondes, dont deux plus petites flanquant une porte. Mais nous n'osons voir dans ces représentations figurées de Vichy des indications précises, et ne les signalons que pour mémoire.

Cherchons donc sur ces plans, en nous aidant des textes cités plus haut, les tours et les portes de l'enceinte; il sera facile, alors, en les réunissant les unes aux autres, de trouver l'emplacement des murailles et des fossés.

#### LES TOURS.

D'après le Docteur Noyer, en 1833 « ...deux de ces tours ont été entièrement détruites, une d'elles l'a été tout récemment et était placée et adossée à la première maison de gauche, en allant de la fontaine de l'Hôpital au pont suspendu qui existe actuellement ».

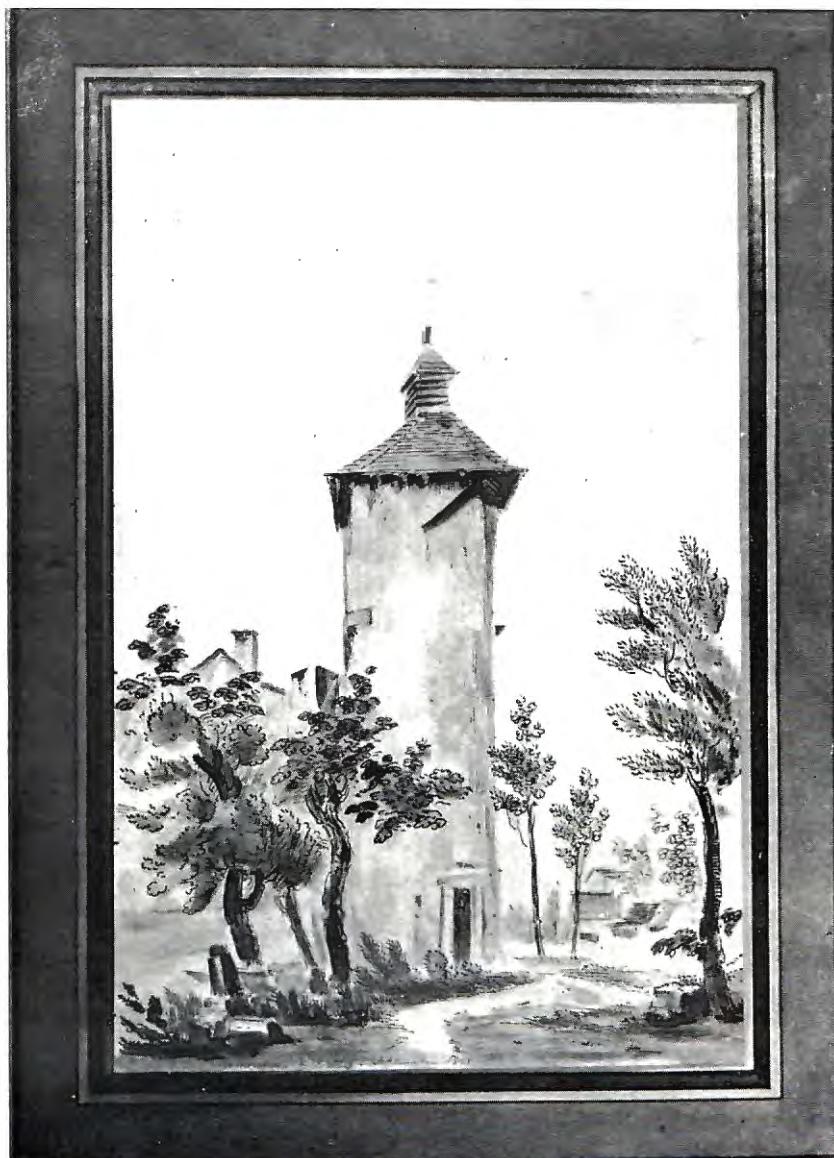
Cette tour, c'est la Tour du Gros Boulet; elle est portée au plan de 1752, au cadastre de 1812; elle est encore sur le plan reproduit dans l'album de Lemoine (3) rédigé à la demande du Baron Lucas de 1828; elle n'existe plus sur le plan du livre d'Alary de quelques années plus tard. C'est indubitablement la tour qui, en 1833, était « récemment détruite ». D'après le cadastre, dont l'échelle est assez précise, cette tour aurait eu, approximativement, un diamètre extérieur de six mètres; ce n'était qu'une demi-tour, c'est-à-dire qu'elle faisait seulement saillie à l'extérieur et était plate du côté intérieur. Elle était assez élevée, si l'on en croit l'aquarelle suivante, intitulée « Un colombier à Vichy » datée de 1821, et signée de John Nattes, un aquarelliste anglais connu, et qui représente cette tour; elle flanquait l'enceinte à son angle N.-E., et découronnée puis transformée en colombier, elle disparut vers 1830. Elle s'élevait à peu près à l'angle de l'actuelle rue du Pont et de la place de la Source de l'Hôpital, au niveau de l'entrée de l'hôtel Alexandra actuel (4).

(1) NICOLAS DE NICOLAÏ. *Description Générale du Bourbonnais*. Moulins, Desrosier, 1875.

(2) ABBÉ LARROQUE. *Notre-Dame de Vichy*. Vichy, 1934.

(3) LEMOINE. *Collection de Plans et gravures sur Vichy et ses environs*. Paris, 1828.

(4) J'ai eu beaucoup de difficultés à identifier ce colombier mais je puis, actuellement, être très affirmatif; cette tour porte bien d'ailleurs à l'état



UN COLOMBIER A VICHY, par John Nattes, 1821

(dessin aquarellé appartenant au Dr. Walter)

En réalité : LA TOUR DU GROS BOULET EN 1821

La deuxième tour « entièrement détruite », et « depuis longtemps », existait, nous dit Noyer, « à l'ouverture de la première rue qui donne sur la rivière à droite, en descendant de la fontaine des Célestins, allant aussi au pont suspendu... » Notons, en passant, que cette rue, la rue de la Laure, n'existe pas en 1752; qu'au cadastre de 1818, par contre, elle vient déboucher sous l'ancien rempart. Cette tour détruite, continue Noyer, « faisait le pendant d'une troisième dans laquelle on a pratiqué un colombier ».

Le plan de 1752 montre en ce point une tour, mais énorme, de 25 mètres de diamètre, à en croire l'échelle, et de forme ovale. Le cadastre de 1818 ne montre rien, qu'une limite de parcelles qui, d'ailleurs, tracée en arrondi, peut parfaitement être un soubassement de tour; mais le mode de tracé de ce plan à petite échelle ne permet pas de distinguer les murs de clôture des limites de parcelles. Pujol, sur un plan très net au 1/3000<sup>e</sup> de 1830 environ, figure les deux demi-tours réunies par un mur et faisant comme un ouvrage avancé. Beau lieu, en 1848, sur un schéma annexé à son ouvrage figure nettement deux demi-tours jumelées. On retrouve le soubassement de la tour la plus au Sud sur le plan de 1856, à très grande échelle; on la voit mieux figurée encore sur un plan des archives de la Compagnie Ferrière, daté de 1863; elle a disparu sur le plan de Raymond Benoît, de 1866. Cette tour, de dimensions faciles à préciser sur ces derniers plans n'a aucun rapport avec les dimensions de celle de 1752.

Et l'on arrive à la conclusion suivante: l'énorme tour du plan de 1752 schématisé un ouvrage à l'angle sud-ouest de l'enceinte: comme dit Noyer, cet ouvrage comporte en tout cas deux tours sur sa face ouest; tours de six mètres de diamètre environ, arrondies en avant et plates en arrière, distantes de 15 mètres et réunies par une courtine: l'ouvrage est bâti sur une portion de rocher qui, par suite d'une cassure géologique, fait en avant une saillie de quelques mètres sur l'autre partie du rocher qui, à sa suite, porte la muraille ouest.

Sur le plan de Pujol (vers 1830) et ceux du Ct Lapie, 1844 et 1846 (au musée), l'extrémité nord et l'extrémité sud de l'ouvrage se continuent, vers l'Est, par un mur (marqué très nettement), réalisant une sorte de rectangle dont manque seulement sur le plan, le côté est, c'est-à-dire celui qui regarde l'intérieur de la ville. La cour-

---

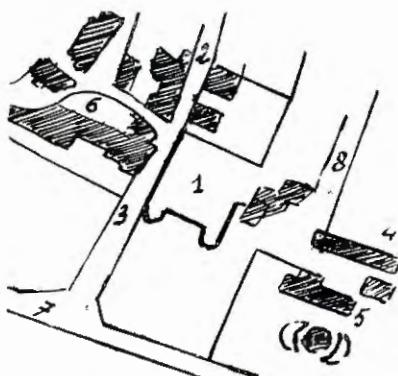
des parcelles qui accompagne le cadastre, le nom de « colombier ». De plus, la seule confusion pourrait se faire avec la « troisième dans laquelle on a pratiqué un colombier » dont parle Noyer et qui se trouvait au débouché de la rue de la Laure; mais l'aquarelle montre à droite de la tour, dans le lointain, des bâtiments non identifiables dans ce cas au cadastre de 1812 et qui au contraire, correspondent aux maisons situées de l'autre côté de la rue du Pont, en allant vers la rivière. En outre, cette « 3<sup>e</sup> tour » de Noyer doit être bâtie sur le rocher ou plaquée à lui, et notre tour paraît bien « en plaine ». Enfin, et surtout, d'après nos documents illustrés, cette 3<sup>e</sup> tour est, à cette époque, très en ruines, et ne sera transformée en colombier qu'après 1828.

tine et la tour nord flanquent toute la muraille ouest qui baigne dans l'eau; la tour sud est juste à l'angle de l'enceinte.

Et on est en droit de se demander si cet ouvrage (schématisé sur le plan de 1752 par un énorme ovale, et sur ceux plus détaillés du début du XIX<sup>e</sup> siècle par un rectangle d'environ 30 mètres de côté, portant encore deux tours) ne représenterait pas le point le plus fort de la place et en quelque sorte son réduit, comme il s'en trouve dans chaque place forte. Il était, en effet, fort éloigné des portes de ville, au point culminant de l'enceinte, bâti sur le rocher, baignant dans l'eau sur une partie de son pourtour, isolé du côté sud par un fossé creusé dans ce rocher, donc « hors de mine ». Pour en avoir la certitude il faudrait constater la présence d'une clôture de cet ouvrage du côté de la ville, et, pour ce, exécuter des fouilles au niveau de l'aboutissement de la rue du Général-Galliéni, sur le haut de la rue de la Laure.

En tout cas la prolongation de la rue de la Laure jusqu'au fleuve a dû utiliser pour sa rampe les matériaux de la partie nord de l'ouvrage, et il est fort probable qu'une autre grande partie d'entre eux a dû servir à d'autres constructions, car nous savons qu'au XIX<sup>e</sup> siècle (1) ce point du rocher des Célestins qui portait l'ouvrage était exploité comme carrière à moellons.

C'est un ouvrage plus ou moins délabré que représente la vue générale de Vichy, fort grossière, de l'ouvrage de Lecocq de 1836 (2). Les lithographies de la source des Célestins plus détaillées confirment cette impression: mais chose curieuse, les plus anciennes (Lemoine 1828 (3), Bizemont (4) même date à peu près) ne montrent que les soubassements, d'ailleurs peu élevés, de la tour du Sud, ce qui expliquerait le simple tracé du cadastre de 1818. Les lithographies postérieures à cette date, au contraire, montrent une tour plus élevée; comme si la tour délabrée, simple soubassement du début du XIX<sup>e</sup> siècle, avait



L'OUVRAGE DU ROCHER

Détail du Pl. d'Alary vers 1830

1. L'ouvrage.
2. Rue de la Laure ancienne.
3. Rue de la Laure prolongée.
4. Couvent des Célestins.
5. Source des Célestins.
6. Ancienne maison du Docteur Noyer, actuellement Villa du Rocher.
7. Actuel boulevard des Etats-Unis.
8. Actuelle rue du Général-Galliéni.

(1) VOISIN. *Mémoires sur les Sources Minérales de Vichy*, p. 45.

(2) LECOCQ. *Vichy et ses Environs*. Clermont-Ferrand, 1836.

(3) Loc. cit.

(4) M. le Comte A. de BIZEMONT. *Au profit des Enfants d'Inondés*, etc.. Petit album de 12 lithogr. (17×25) paru en 1847.

été restaurée et était devenue colombier après 1828, comme semble le dire la phrase de Noyer: « Tour où on a pratiqué un colombier ». Nous retrouvons, en tous cas, ce colombier, sur toutes les lithographies de la première moitié du Second Empire. Il disparaîtra du fait du captage de la source dite « de la grotte » qui excavait le rocher sur ce point et dût imposer sa démolition.

Il n'en existe, actuellement, aucun vestige; l'ouvrage se trouvait exactement derrière et à ras de la partie postérieure du petit bâtiment à arcades qui existe encore actuellement et donne accès à l'ancienne source de la Grotte; la tour sud était à droite, sur l'emplacement du sentier actuel tracé dans la rocallie; la tour nord à ras du mur d'enceinte du jardin, sur la rue de la Laure. L'ouvrage avec ses deux tours était exactement dans l'alignement de la terrasse actuelle de la villa du Rocher.

Voilà donc situées trois tours d'enceinte sur quatre de Noyer, sur cinq de Beaulieu.

De la quatrième de Noyer, « il ne reste debout que quelques pieds de murs, dont on a fait une établerie »; mais Noyer ne la situe pas. C'est, à notre avis, la tour qui se trouve portée au plan de 1752 sur le rempart sud, à l'Est de l'ouvrage du Rocher. Au cadastre de 1812, peu lisible, on retrouve un édifice en quart de rond, exactement à l'emplacement de cette tour, et qui doit bien représenter ces quelques pieds de murs de Noyer. A l'« état des parcelles » du cadastre, il porte le n° 11 de la section A. et est, en effet, dénommé étable.

On retrouve ce quart de rond admirablement dessiné au plan de Raymond Benoît; on y accède par une impasse, actuellement impasse de la Laure qui, au plan d'alignement de 1856, s'appelait l'impasse du Rempart.

Voilà, à notre avis, « la tour de la Laure » face au bâtiment du couvent des Célestins, dont elle était séparée par le fossé de la ville et un chemin; c'était un point faible de la place, nécessitant un ouvrage de renforcement, en face du couvent qui, s'il ne dominait pas la ville, était, en tous cas, le seul point de niveau avec elle. Cette tour, dont il ne reste aucun vestige, se trouvait à l'extrémité sud de l'actuelle impasse de la Laure.

En dans le différend entre Noyer et Beaulieu, ce sera Beaulieu l'archéologue, qui aura raison, car la cinquième tour existait: c'est la Tour de la Marine, ou Tour Guinault, nettement portée au plan de 1752. Elle était à l'angle nord-ouest de l'enceinte; c'était la plus exposée aux injures du temps car, presque au niveau de l'eau, elle subissait l'assaut des grandes crues de l'Allier; déjà, en 1628, une inondation formidable avait sapé ses fondations, et bien que restaurée, elle s'était écroulée, entre 1752 (date du plan où elle figure) et 1775 où nous avons vu que les échevins avaient été autorisés à utiliser ses décombres pour la construction d'un perré.

Elle était située, exactement à l'angle de la rue du Pont et de la place de la Marine, à l'emplacement actuel du café du Pont.

Y avait-il d'autres tours ? La carte de N. de Nicolaï, le dessin de

N.-D. de Banelle, dont nous avons parlé plus haut le laisseraient supposer. Nos recherches ne nous permettent pas, jusqu'à présent de l'établir.

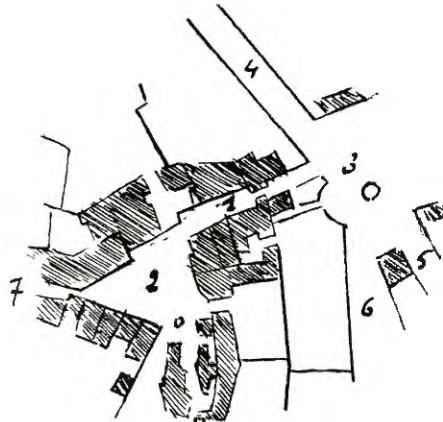
#### LES PORTES.

La porte du Nord-Est ou *Porte de France* est la mieux connue; elle ne sera démolie qu'en 1848. Elle se trouve donc sur tous les plans antérieurs à cette date. Elle a été le sujet de multiples dessins. Elle était faite de deux tours ou plutôt de deux demi-tours en plaquage réunies par une arcade en ogive, avec archères, machicoulis, herse, sans parler du pont-levis. La guerre et le temps l'avaient respectée; mais elle était fort incommoder, car peu large et peu haute; certaines voitures chargées ne pouvaient passer sous sa voûte. Sa démolition fut votée, à l'unanimité, dit Mallat, dès 1843. Son emplacement exact se trouvait à l'entrée de l'actuelle rue de la porte de France; les deux demi-tours étaient plaquées d'un côté contre la façade de l'hôtel « Aigle et Mercédès » et de l'autre contre le pan coupé de la petite entrée portant le n° 7 de l'actuel hôtel de la porte de France. La porte se trouvait ainsi à 40 mètres environ de l'abouchement de la rue de la Porte-de-France sur la rue d'Allier.

#### LA PORTE SAINT-JULIEN.

Située sur la face est de l'enceinte à l'extrémité de la rue du même nom, la Porte St-Julien — ou Porte des Ouilles, d'après Mallat (1) parce que les ouilles ou brebis passaient par elle pour aller au pacage — ou Porte de Quinssat, sans doute parce qu'on allait par elle vers Abrest et le château de Quinssat, a disparu progressivement, semble-t-il. Mallat nous dit qu'en 1838 elle n'avait plus de voûte, mais les deux masses latérales gênaient la circulation, et Hercule Courtin et Jean Lallias, voisins de la porte, obtinrent du Conseil municipal, par décision du 2 mars de cette année, l'autorisation de la démolir.

Quel était l'aspect de cette porte? Nous l'ignorons; aucun dessin de l'époque ne nous est



LA PORTE SAINT-JULIEN

Détail du Pl. d'Alary vers 1930

1. Rue et Porte Saint-Julien.
2. Place des Trois-Cornets, act. d'Allier.
3. Place de la Chaume, act. de la Victoire.
4. Actuelle rue du Maréchal-Foch.
5. » » du Maréchal-Lyautey.
6. » » du Général-Galliéni.
7. » » d'Allier.

(1) MALLAT. *Histoire Contemporaine de Vichy*, p. 305.

parvenu. Faut-il faire état du dessin de Mallat. Nous ne l'oserions si nous n'avions vu qu'il était l'exacte reproduction d'un dessin tiré des manuscrits de Monsieur Gravier (1). Rien ne prouve, en tous cas, quoiqu'en aient dit certains auteurs, qu'elle ait été flanquée de tours. Bien au contraire, le plan de 1752 montre un bloc de bâtiments cubiques, barrant la rue, et sous lequel devait se trouver le passage. Le plan cadastral montre un étranglement de la rue, à hauteur du rempart, qui correspond certainement à la porte. On le retrouve très net sur le plan de Pujol qui, bien que publié dans un livre paru en 1846, est antérieur à cette date de plusieurs années. Il n'existe plus sur des plans que possède le musée, signés du C<sup>t</sup> Lapie, et datés de 1844 et 1846. Sur tous ces plans d'ailleurs, le corps de bâtiment qui correspond à la porte se prolonge en avant du côté nord, réalisant ainsi un flanquement du passage proprement dit.

Grâce à ces plans, il est facile de situer exactement cette porte: elle se trouvait sur la rue du même nom, à 28 ou 30 mètres environ de l'aboutissement de la rue sur la placette. L'immeuble de l'hôtel des Carmes, avec ses fenêtres à meneaux et qui porte le n° 5, et en face la petite maison basse avec, à l'intérieur, un escalier en colimaçon du XV et qui porte le n° 6, étaient les deux dernières maisons avant l'étranglement de la porte; celle-ci correspondait à l'emplacement de l'immeuble neuf actuel n° 7 occupé par un magasin d'alimentation et en face, l'immeuble neuf à trois fenêtres, sans porte ni numéro dépendant de l'hôtel des Victoires. La porte était ainsi à dix mètres environ en arrière des façades, sur la rue du Maréchal-Foch (2).

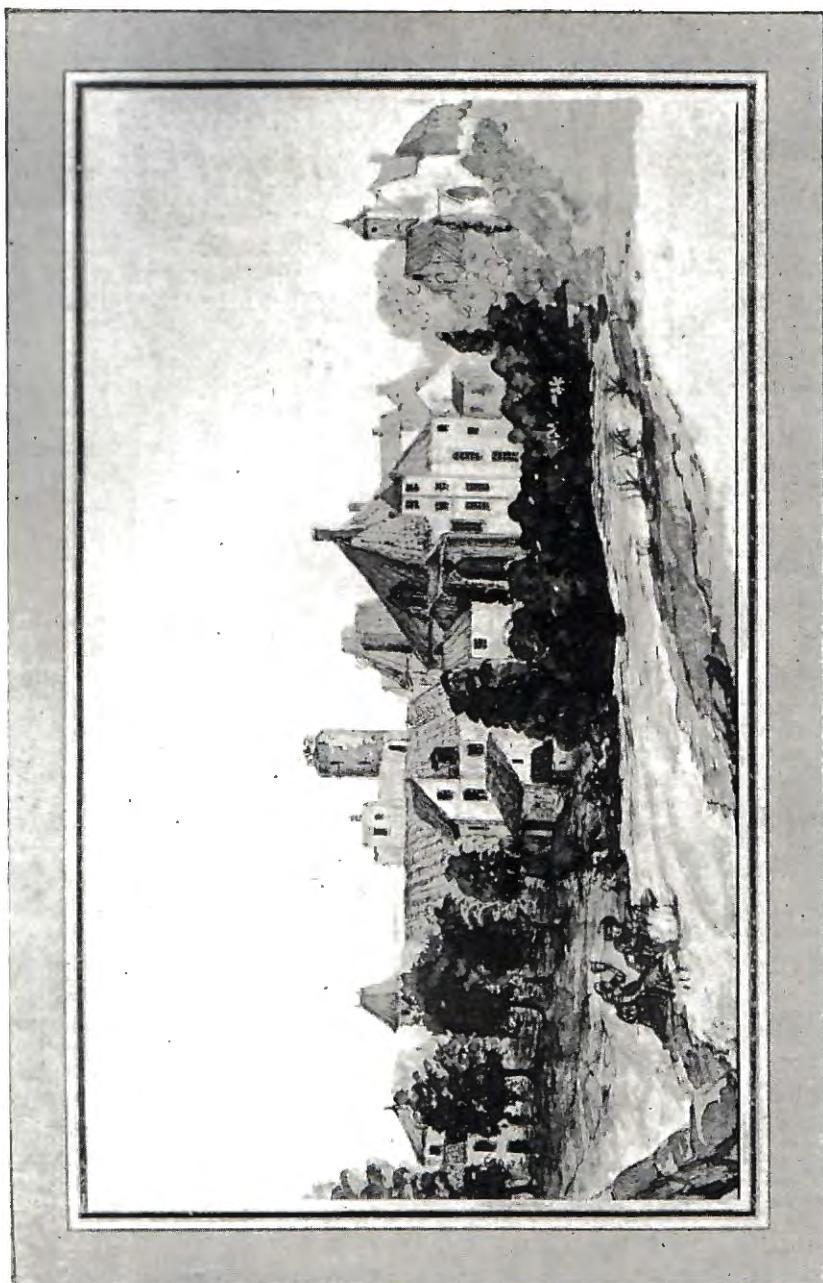
#### LA POTERNE VERRIER.

Elle n'était qu'un étroit passage permettant aux habitants de descendre sur la berge du fleuve aux basses eaux. Elle était située dans l'actuelle rue de ce nom qui, d'ailleurs, n'a été tracée qu'en 1843 et ouverte ultérieurement précisément à son débouché; on la lit très bien sur le plan d'alignement de 1856 qui montre l'étranglement de la poterne. On ne peut, par contre, la deviner sur les plans antérieurs qui ne montrent que les maisons à travers lesquelles elle était percée. Mais il est facile, grâce au plan de 1856, de la situer avec exactitude. Elle était au niveau de la cassure de la rue qui, à douze mètres environ de son extrémité supérieure, réalise un angle obtus, ouvert au nord.

Actuellement rien ne la rappelle; du fait de l'alignement, les immeubles à droite et à gauche de la rue sont postérieurs à sa destruction. M. Mallat en a donné un dessin vraisemblablement fantaisiste, quoique le flanquement par un retour du rempart ne soit pas impossible. Cette porte a dû disparaître entre 1856 et 1866.

(1) GRAVIER, *Généalogie*, vol. II.

(2) Toutes les maisons en bordure de cette avenue sont construites sur les fossés, c'est-à-dire sur du terrain remblayé. M. Monier, membre correspondant de la Société des Monuments Historiques, et qui est propriétaire d'un de



LA PORTE DU PONT, vue de l'extérieur.  
(Le toit du bâtiment sous lequel elle passe est déjà en ruines).  
(sepia datée d'août 1841 appartenant au Musée).

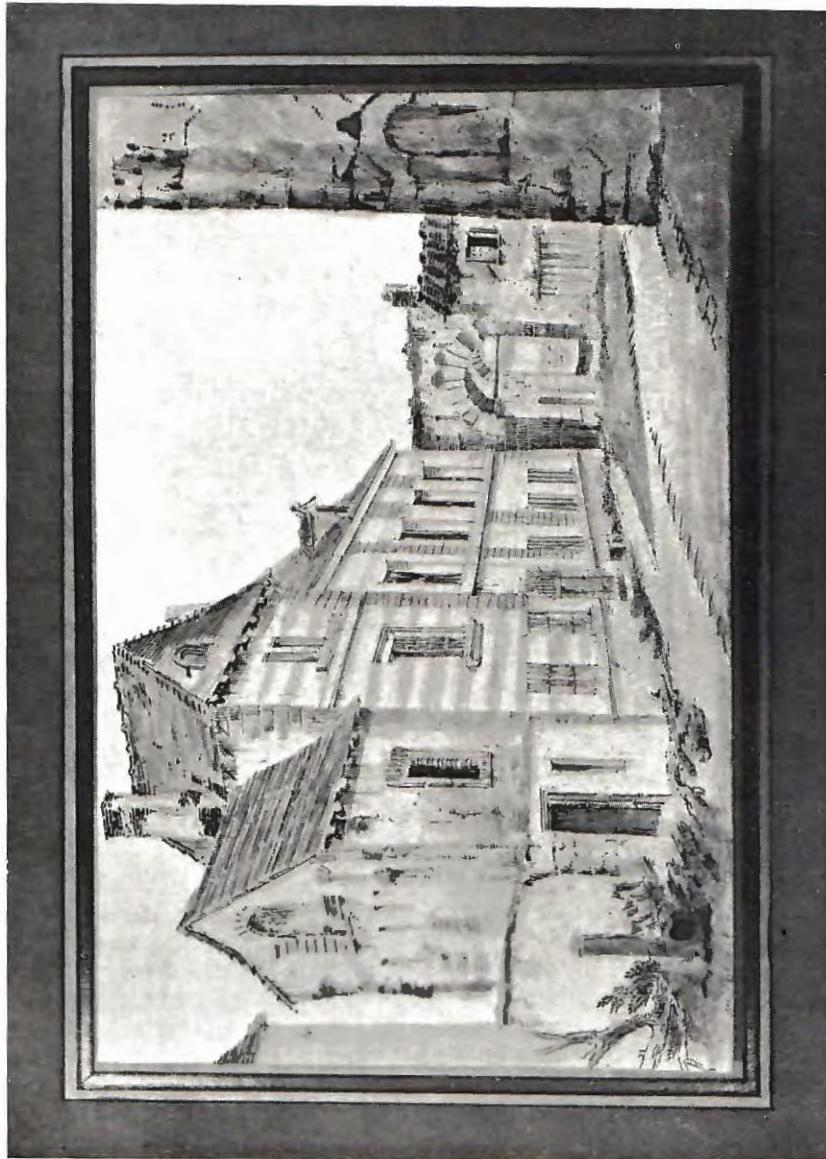
## LA PORTE DU PONT.

La Porte du Pont ou Porte de César (dénomination certainement erronée d'ailleurs, car le pont de Vichy, où aurait passé César, ne devait pas être à cet emplacement), à 75 mètres à peu près de la précédente, s'ouvrait, nous dit Beaulieu qui l'a vue, directement sur la rivière, par un pont-levis faisant bascule dans des pierres taillées en encorbellement, sur un pont construit en pierres et en bois qui traversait l'Allier. Nous savons exactement où était cette porte, à l'angle nord du Pavillon Sévigné actuel, et faisant saillie en avant du bâtiment, à l'emplacement du pavillon neuf actuel flanqué d'une petite tour. C'était une porte sans tours, comme la porte Saint-Julien, un simple passage, voûté d'ogives, à travers la masse d'un bâtiment faisant corps de garde. Elle était défendue par le seul fait de la rivière à traverser; on la voit très bien sur la lithographie de Lehnert, dans l'album de Michel de 1839 (1), sur une belle sépia du musée datée de 1841, et sur une litho de Deroy (2); elle y apparaît d'ailleurs, déjà en partie démolie; elle devait l'être complètement en 1842. Elle était d'ailleurs inutilisée depuis longtemps, puisque le pont n'existant plus et était remplacé par un bac. Je puis vous en montrer une image inédite: une aquarelle de J. Nattes de 1821, qui montre la porte vue du côté de la ville.

Ces immeubles, m'a raconté que, quand on établit les égouts de la rue de Nîmes (actuellement rue du Maréchal-Foch), les tranchées avaient cinq mètres de profondeur; or, à la suite d'une période de pluies extrêmement abondantes, cette tranchée se transforma en torrent qui excavait le terrain d'autant plus facilement qu'il s'agissait de terrain rapporté. Les maisons s'en trouvèrent déconsolidées; les propriétaires attaquèrent la ville et obtinrent gain de cause. Mais, sous l'immeuble Périsse, l'actuelle pharmacie Charbonnier, à l'angle de la rue de la Porte-Saint-Julien et de la rue Maréchal-Foch, les travaux de consolidation ayant été insuffisants, il fallut les reprendre en sousœuvre, il y a une douzaine d'années. Il fut constaté que l'immeuble, bâti sur du terrain sans consistance (et où l'on trouva des quantités considérables d'ossements et de débris de poteries gallo-romaines, ce qui laisserait à penser que le fossé avait été comblé avec des déblais provenant des démolitions du quartier du Moutier), ne reposait, en quelque sorte, que sur un seul point solide: un énorme pilier de maçonnerie ancienne retrouvé à cinq mètres de profondeur. Ce pilier, qui paraissait de forme carré, avait une face verticale correspondant à l'intérieur de la pharmacie; une face postérieure, c'est-à-dire regardant la ville, également verticale; sa face antérieure, c'est-à-dire regardant le fossé, était, au contraire, inclinée, comme les bas de murailles des fortifications médiévales. L'autre côté du pilier, celui du côté de la rue, ne put, de ce fait, être suivi. Il y avait le vide, c'est-à-dire du terrain rapporté devant derrière et latéralement. On avait cru y voir, peut-être un élément de tour. Je pense qu'il s'agirait, plutôt, d'un pilier de maçonnerie supportant le tablier du pont qui traversait le fossé. La porte était plus en arrière, à 5 à 6 mètres environ. Ajoutons que la rue, qui paraît en contre-bas, est à son niveau ancien, tandis que l'avenue Maréchal-Foch a été formidablement remblayée.

(1) ADOLPHE MICHEL. *Vichy et ses Environs*. Moulins, Desrosiers 1839.

(2) *Souvenirs de Vichy et Promenade au Mont-Dore*, par Deroy père, à Vichy chez Bougarel.



LA PORTE DU PORT A VICHY, par John Nattes, 1821  
(dessin aquarellé appartenant au Dr. Walter)

En réalité : PORTE DU PONT, vue de la place Sévigné, avec, immédiatement à gauche, le « Pavillon Sévigné » actuel.

C'est dans le lit même de l'Allier, sous le pont-levis abaissé, qui faisait en quelque sorte garage, que s'amarrait la patache ou barque des agents des traites foraines chargés d'accoster les chalands et de contrôler les transports sur la rivière.

#### LA PORTE GUINAULT.

A moins de trente mètres de la Porte du Pont, en descendant le cours du fleuve, se trouvait l'autre poterne, plus importante que la poterne Verrier: c'était la poterne de la Marine ou poterne Guinault. Par elle, la rue d'Allier qui traversait la ville aboutissait sur la berge du fleuve (la place de la Marine actuelle), où se trouvait le port fluvial; l'emplacement de cette porte est exactement à l'aboutissement actuel de la Porte Sévigné sur la place de la Marine, à l'angle de l'hôtel du Pont-Neuf. Nous ne possédons aucun document illustré de la poterne primitive démolie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais elle fut reconstruite en hâte à cause de Mandrin. M. Gravier, qui en avait encore vu un pilier en place, avait donné des indications précises aux dessinateurs du croquis de l'ouvrage de Décoret (1).

Les fondations de la porte, beaucoup plus étroites que le passage actuel, ont été retrouvées, nous dit Décoret, vers 1890, lorsqu'on a élargi le débouché de la place Sévigné actuelle à la place de la Marine.

Ces cinq portes ou poternes étaient-elles les seules? On en pourrait douter à la lecture de cette phrase déjà citée de la construction d'un perré, en 1775, au moyen des matériaux provenant de... « la petite porte résument la porte de ville du côté des Célestins »? Quel sens donner à ce « résument »? sinon celui « de raccourcissant le trajet » par la porte de ville. Et en effet, en suivant le rempart, alors qu'il n'y a que 100 mètres environ entre les portes Verrier et Guinault, 100 mètres entre celle-ci et la Porte de France, 175 mètres environ entre cette dernière et la Porte Saint-Julien (et l'on sait qu'en 1694 Geoffroy Sicaud, dont la maison était à mi-chemin entre ces deux portes, se plaignait de ce que le rempart l'obligeait à faire un détour pour aller prendre les eaux), il y a plus de 300 mètres entre la Porte Saint-Julien et la Porte Verrier. Un passage dans ce grand intervalle paraît donc logique; il aurait permis en tout cas d'arriver au couvent des Célestins sans un grand détour, et d'accéder à la source qui, tout de même, devait être utilisée à cette époque, soit pour les malades, soit « pour faire le pain lequel elle rend très bon », si l'on en croit Jean Banc qui la prescrivait en 1587, 1588 et 1589.

Et puisque, par définition, une porte ne peut se trouver qu'au bout d'une voie d'accès, cette poterne ne pouvait se trouver qu'au bout de la rue de la Laure, à l'endroit précis où, plus tard, après la disparition du rempart, s'établira la rampe d'accès de la rue à la berge

(1) DÉCORET. *Une Page sur Vichy*, t. I, p. 353.

du fleuve. Une telle poterne aurait été bien défendue par l'ouvrage du Rocher, elle raccourcissait le trajet pour aller aux Célestins. Elle ne serait pas restée dans la mémoire des Vichyssois, parce que très anciennement détruite, dès avant 1775... Mais tout cela n'est qu'une hypothèse difficile à confirmer.

#### LES REMPARTS ET FOSSÉS.

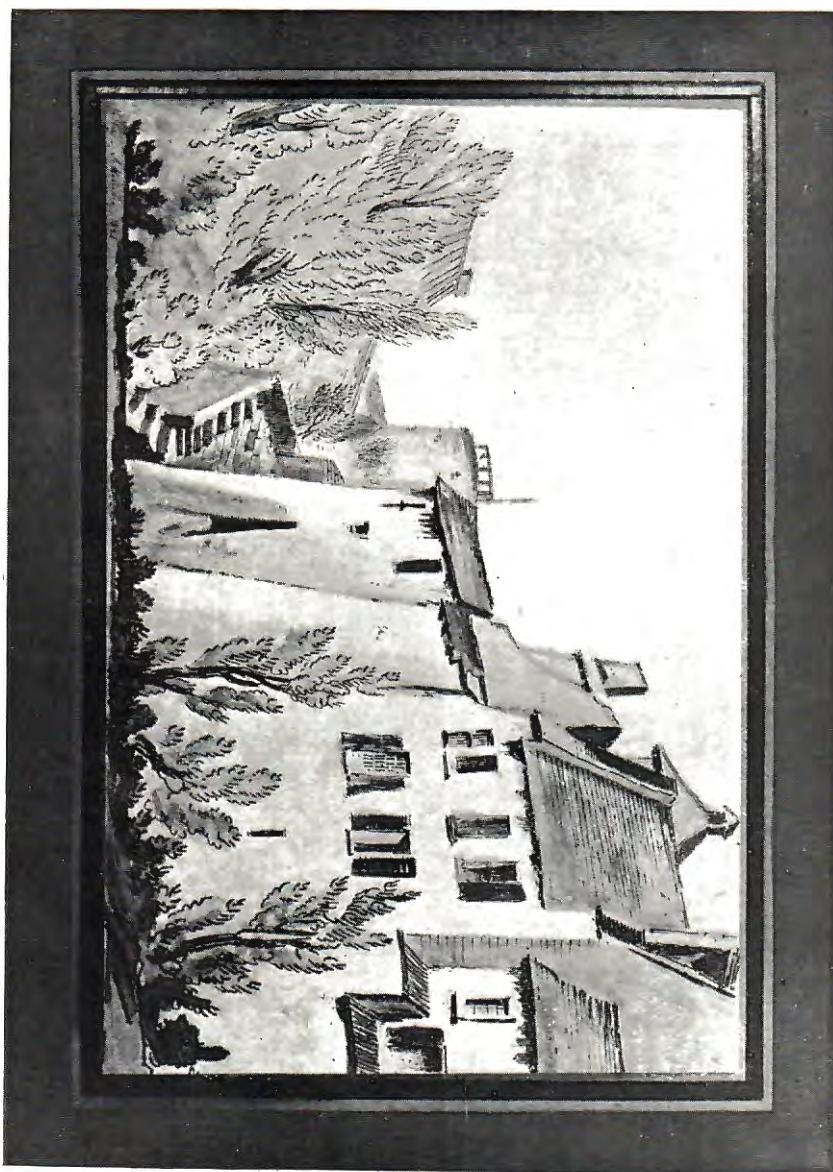
Munis des jalons de ces dix tours et portes, il va nous être facile de suivre le tracé de la fortification, cela surtout si nous n'oubliions pas les données de simple bon sens suivantes: le rempart initialement est toujours doublé, en dedans, d'une voie d'accès, le boulevard qui établit un vide entre le tracé du rempart et les maisons doublées en arrière de leurs cours; d'autre part, les maisons se serrent en façade le long de la rue, si bien que, en allant de dedans en dehors, la rue, les maisons, les cours, le boulevard et le rempart forment des ligues parallèles.

Les parcelles de terrains nouvelles formées par l'emplacement des boulevards, des murs et des fossés désaffectés n'ont pas forcément fait retour aux riverains, de telle sorte que leur tracé a dû, partiellement au moins, subsister sous forme de limites de parcelles visibles sur le plan cadastral ou les plans détaillés ultérieurs.

C'est ce qu'il est facile de constater sur les différents plans que je fais passer sous vos yeux. Sans doute le plan de 1752 montre-t-il très exactement la ligne du rempart, mais il est difficile de la reporter sur un plan moderne. Le plan de Raymond Benoît, au contraire, par le tracé des parcelles qu'il nous montre, nous fait exactement saisir cet emplacement.

Partant de la Porte de France, le rempart se dirige au nord, en ligne droite, pour aboutir à la Tour du Gros-Boulet, laissant, par conséquent, en arrière de l'enceinte toute la façade des maisons qui bordent, actuellement, la place de la Source-de-l'Hôpital.

De la Tour du Gros-Boulet, il descend, en ligne droite, et légèrement en retrait des façades des maisons du haut de la rue du Pont pour aboutir à la Tour de la Marine, à l'angle du Café du Pont actuel. De la Tour de la Marine, le mur d'enceinte faisant un angle droit se dirige au sud en suivant les façades des maisons qui portent les n°s 6 bis et 6 de la place de la Marine; rencontre la poterne du même nom et suit toujours la même direction (la face interne du rempart est en retrait de 3 à 4 mètres sur la façade des maisons de la place Sévigné); aboutit à la Porte du Pont, à l'angle du Pavillon Sévigné actuel et légèrement en avant (à l'ouest) de lui; de là, court toujours au sud, rencontre et escalade le rocher que couronnent les maisons qui, elles-mêmes, forment rempart: les maisons de la vieille place Verrier où est percée la poterne du même nom, les bâtiments du Castel Franc, la maison Noyer, actuellement annexe de la villa du Rocher. En ce point,



LES ANCIENS REMPARTS DU COTÉ DU FLEUVE EN 1821  
(dessin aquarellé de John Nattes, appartenant au Dr. Walter)

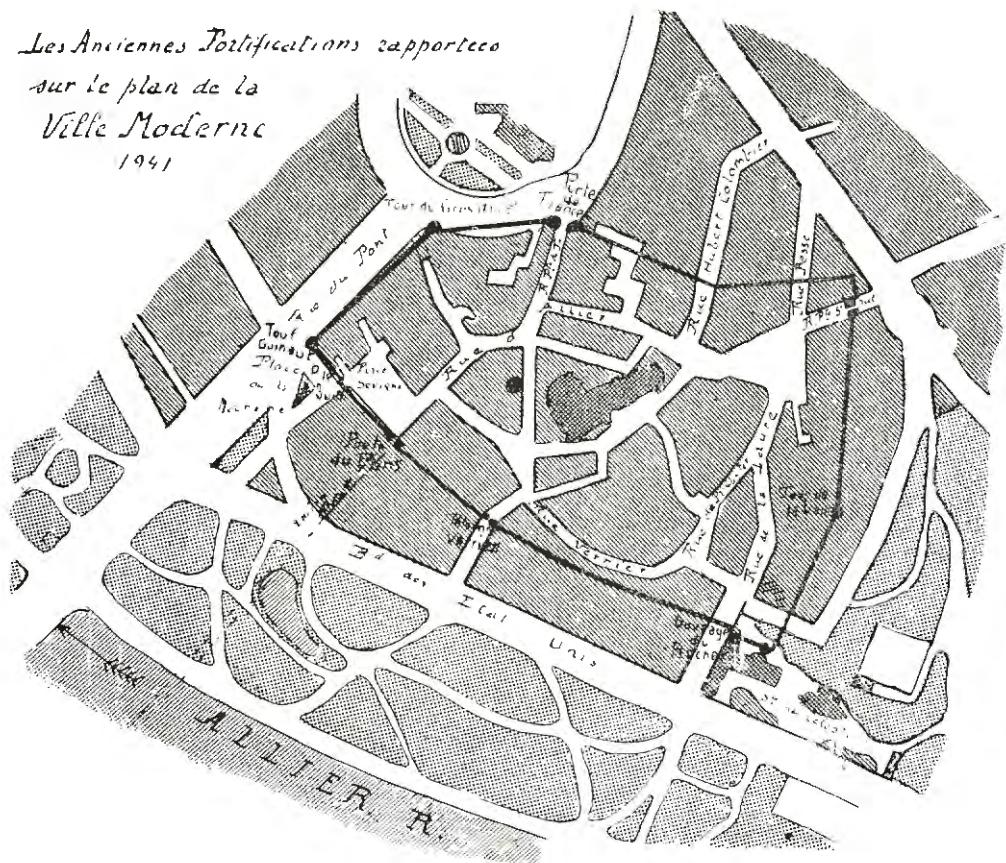
Le fleuve qui a modifié son cours, s'est déjà éloigné des remparts au-dessous desquels commencent à s'étendre des jardins. Ce point représente le « Chastel Franc », le Musée actuel.

d'ailleurs, le rempart est à l'aplomb des maisons; la terrasse à balustre actuelle semble dater du XVIII<sup>e</sup> siècle. La rampe d'accès de la rue de la Laure éventre le rempart contre l'ouvrage du rocher. En ce point, l'enceinte tourne à angle droit, se dirige plein Est. La muraille court entre les deux rues de la Laure et du Général-Galliéni, parallèlement à elles, à peu près à égale distance des deux, suivant la limite séparative des immeubles accotés dos à dos, et dont les façades regardent la rue. Les immeubles de la rue de la Laure vont jusqu'au rempart; ceux de la rue du Général-Galliéni sont construits sur le fossé. La muraille arrive à la Porte Saint-Julien dont la masse, qui déborde au nord et flanque le passage, forme, en même temps, l'angle sud-est de l'enceinte. À ce niveau, la muraille tourne à angle droit, et se dirige, au nord, parallèlement, ou plutôt concentriquement à la rue d'Allier, c'est-à-dire suivant une ligne légèrement brisée, ouverte à l'est, et gagne la Porte de France. Cette ligne de rempart coupe la rue Besse (rue récente) à vingt mètres environ, semble-t-il, de son débouché sur la rue d'Allier; le n° 3 de cette rue est dans l'enceinte; la cour entre 3 et 5, qui est d'ailleurs en contre-bas, doit être dans le fossé. Dans la rue Hubert-Colombier, rue récente également, le rempart passe à une trentaine de mètres environ de son débouché sur la rue d'Allier: la maison le « Castel Francœur » et le jardinet de la « Villa Jacomi » sont dans l'enceinte, ainsi qu'en face la villa « Les Comminges »; par contre la « Villa Jacomi » et, vis-à-vis, celle du D<sup>r</sup> Lère, seraient construites sur le fossé. Au passage Sandrier le rempart passait à 35-40 mètres de son débouché sur la rue d'Allier; toute la partie du passage qui aboutit à la Source de l'Hôpital longeait les murs. Au 19 de la rue d'Allier se trouve un terrain vague qui marque l'épaisseur du bloc formé par les maisons et leur cours; le boulevard était immédiatement derrière lui.

A quoi ressemblaient ces murailles? Evidemment à la construction classique du XV<sup>e</sup> siècle, avec créneaux et machicoulis; peut-être la base était-elle inclinée, comme nous l'avons vu sur le pilier de la Porte Saint-Julien. Sur la face ouest, en tous cas, le rempart était formé par le rocher lui-même, taillé à pic et couronné par les maisons tombant dans la rivière; la ville était difficilement attaquable de ce côté. Sur une partie de la face sud c'était encore le rocher, mais qui vraisemblablement avait été retaillé de main d'homme.

Beaulieu nous dit que les murailles étaient hautes de sept mètres. Sur quoi se base-t-il? Peut-être sur un restant de mur qu'il avait vu sur la face sud, juste avant la fontaine des Célestins, intact parce que taillé dans le roc. Mais ces sept mètres étaient-ils comptés du fond du fossé ou du ras du sol? Pour ma part j'adopterais cette solution puisque nous savons qu'en 1774 la ville était autorisée à raser partiellement le rempart sur la rivière mais en lui laissant douze pieds de haut, pour conserver la ville en « bon état de clôture », ce que n'auraient pas réalisé 4 mètres comptés du fond du fossé. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par une aquarelle d'un album de voyage du Baron de Jassaud et du Comte de Murinais, appartenant à M. Baugnies, datée de 1830, qui montre à droite et à gauche de la Porte de France des fragments de murs démantelés et fort élevés.

*Les Anciennes Fortifications rapportées  
sur le plan de la  
Ville Moderne*



Les fossés, fossés secs, nous dit Nicolas de Nicolaï, étaient, au dire de Beaulieu qui a dû en voir des éléments encore intacts parce que creusés dans le roc, peu profonds, mais larges de 15 mètres. A l'ouest, nous dit Noyer, le rempart taillé dans le roc vif tombait à pic dans la rivière qui le baignait de ses flots. L'ouvrage du Rocher, qui couronnait le sommet du rocher des Célestins, était séparé du couvent construit à sa suite, également sur la crête du rocher, par une sorte d'échancre, d'entaille dans la roche, naturelle ou faite de main d'homme, et qui se distingue encore, quoiqu'elle soit actuellement obstruée, en partie, par les rocallles du jardin de la Source des Célestins.

Ainsi comprise, la ville offrait l'aspect d'un trapèze un peu irrégulier, orienté nord-sud, bordé par la rivière, long de 275 mètres environ, avec un petit côté nord de 90 mètres, une base sud de 200 mètres environ, et une surface d'à peu près 4 hectares. Elle contenait, environ, 150 feux avec un maximum de 1.000 à 1.200 habitants.

Malgré sa petitesse, c'était une place très forte. Nicolas de Nicolaï insiste sur sa situation « en très belle et forte assiette tant à cause qu'elle est édifiée en plaine sur vif rocher, hors de mine, que pour n'être commandée d'aucune montagne ». A la nuit, toutes portes closes, les habitants y pouvaient vivre en sécurité, dans ces périodes troublées où des bandes de pillards et de brigands armés couraient les chemins.

C'était une ville bourgeoise et riche, avec ses multiples fonctionnaires, pour le grenier à sel, le bureau des douanes, le bureau des traites foraines, avec ses notaires, son clergé, le couvent, l'hôpital, ses entreprises de batellerie. Bien garnie de vivres et de soldats, elle pouvait offrir une défense sérieuse et l'avait montré à maintes reprises.

Qu'était devenu l'ancien château-fort qui avait précédé la ville forte? L'abbé Peynot (1) en donne une description succincte, sans d'ailleurs l'appuyer sur aucun document certain. Il est évident que l'ancien château-fort qui était à la fois citadelle et résidence des Seigneurs de Vichy, n'avait plus sa raison d'être puisque la ville était devenue, elle-même, citadelle, et que le Couvent des Célestins était destiné à la résidence du bon Duc Louis II; d'ailleurs, les passagers de marque y logeaient habituellement, telle Catherine de Médicis et son fils, le jeune roi Charles IX, le 26 mars 1566, lors de leur chevauchée à travers les provinces du royaume. L'histoire mentionne, parfois, quelques éléments de ce château, telle la tour d'ardoises... Mais il semble n'avoir jamais eu, depuis Louis II, d'importance militaire; d'ailleurs Nicolas de Nicolaï en 1569 nous dit que « le chastelet est tout ruiné, excepté une vieille tour carrée qui est encore debout ». Sans doute, veut-il parler de la Tour Vigie, et il fait erreur, puisque cette tour est ronde. C'est, en tous cas, le seul vestige qui nous reste de ce château; et cela grâce au fait qu'il était devenu le clocher de l'église Saint-Blaise, ce qui a nécessité son entretien (2). On l'appelait la tour Vigie, parce que, grâce à sa hauteur, on pouvait, de son sommet, déceler l'approche de l'ennemi. Ce rôle se comprend difficilement, maintenant que la création des nouveaux Parcs a dressé un rideau d'arbres immenses qui masque l'horizon du côté de la rivière, et que des immeubles en ciment armé dépassent en hauteur la vieille tour. Il n'en était pas de même il y a cinq siècles: à ce moment-là, la tour Vigie dominait véritablement la contrée et son bourdon sonnait le tocsin aux heures graves.

Malgré l'affreux ciment qui la déshonore, sa solide maçonnerie qui semble défier les siècles, restera longtemps encore debout, espérons-le! De tour de guet, devenue horloge et clocher, après avoir sonné les

(1) ABBÉ PEYNOT, *Vichy-Féodal*, Moulins, Crépin-Leblond 1926.

(2) GRAVIER, t. I, *Chapitre Saint-Blaise*, p. 276.

heures graves ou joyeuses d'une petite bourgade, la ville close du bon Duc Louis, elle continue à carillonner sur la ville ouverte de 1941, sur la vaste agglomération qui, maintenant, dépasse largement les 505 hectares de la petite commune rurale d'autrefois.

Souhaitons, au début de cette année nouvelle, que la cloche de Saint-Blaise, au sommet de la Tour Vigie, sonne bientôt les heures d'espérance de la France rénovée, de la France éternelle.

Docteur WALTER.